

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2024, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2024 est présentée à la page 133.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont effectué l'audit les états financiers consolidés, ont également effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2024 et ont émis le rapport figurant à la page 133.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Tayfun Tuzun

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances liée aux prêts de la Banque s'établissait à 4 356 millions de dollars au 31 octobre 2024. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée d'une provision liée aux prêts douteux et d'une provision liée aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à quatre scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est principalement fondée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs à la provision liée aux prêts productifs. La provision liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement est déterminée en fonction des recouvrements estimés pour un prêt donné compte tenu de l'ensemble des événements et des conditions pertinents pour le prêt.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur la provision liée aux prêts productifs qui en découle, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation de la provision liée aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont également été nécessaires du fait du degré élevé d'incertitude d'évaluation et de jugement de la direction nécessaires à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie, en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Ceci comprenait des contrôles internes liés à la détermination des cotes de risque des prêts de gros et à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative à la provision liée aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque à la provision liée aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et

l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque. Pour les prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement sélectionnés, nous avons évalué le caractère adéquat de la provision liée aux prêts douteux en évaluant les recouvrements estimés pertinents pour chaque prêt et, le cas échéant, nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de nous aider dans l'évaluation.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 281 692 millions de dollars au 31 octobre 2024.

Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les multiples constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes.

L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés, et nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses, y compris celles liées aux multiples, et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et à l'évaluation des mérites techniques des positions fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et transition à l'IFRS 17

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 15 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 18 770 millions de dollars au 31 octobre 2024. La méthode employée par la Banque pour déterminer les passifs liés à l'assurance tient compte de jugements concernant les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers. La principale hypothèse relative aux risques financiers est le taux d'actualisation, qui englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance sous-jacents. Les principales hypothèses relatives aux risques non financiers comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les charges. Comme il est indiqué à la note 1, la Banque a adopté la norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et a comptabilisé une diminution de 1 106 millions de dollars après impôts des capitaux propres et une augmentation de 2 181 millions de dollars des passifs liés à l'assurance essentiellement par suite de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur pour les contrats émis avant le 1^{er} novembre 2022. Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour calculer les ajustements de la Banque ont été la sélection et l'application de la méthode des flux de trésorerie, du taux d'actualisation, de l'ajustement explicite au titre du risque et la détermination de certaines hypothèses liées à la juste valeur du point de vue d'un intervenant du marché utilisées pour calculer la marge sur services contractuels transitoire.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et la transition à l'IFRS 17 constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation liée aux données d'entrée des modèles, à la méthodologie et aux hypothèses clés de la Banque, et de leur incidence sur les passifs liés à l'assurance. L'appréciation des passifs liés à l'assurance a également nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque et au processus suivi par la Banque pour calculer la marge sur services contractuels au moment de la transition, ce qui comprend les contrôles liés 1) à l'élaboration et à l'examen des hypothèses clés relatives aux risques financiers et non financiers, ainsi qu'aux modèles actuariels utilisés pour calculer les passifs liés à l'assurance; et 2) à l'élaboration et à l'examen de l'approche fondée sur la juste valeur et des hypothèses clés utilisées pour calculer la marge sur services contractuels liés à la transition, dans les deux cas avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés non financières, soit la mortalité, les déchéances de polices et les charges, en les comparant aux études internes et externes de la Banque, et 2) l'incidence des changements d'hypothèses sur la marge sur services contractuels ou sur l'état consolidé des résultats, en évaluant les changements d'hypothèses et d'autres éléments probants. Nous avons également testé une sélection d'éléments probants et de documents sous-jacents, tels que les contrats d'assurance souscrits avec les titulaires de police. Nous avons évalué les primes de liquidité utilisées dans la détermination du taux d'actualisation en comparant une sélection de primes avec les données de marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques d'illiquidité similaires. Pour la transition à l'IFRS 17, nous avons également demandé à des professionnels en actuariat

possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés, y compris le taux d'actualisation, l'ajustement explicite au titre du risque et certaines hypothèses relatives à la juste valeur du point de vue des intervenants du marché, en les comparant aux données de marché accessibles au public, et 2) les modèles de la marge sur services contractuels liés à la transition en examinant la méthodologie ainsi que le choix et l'application de la méthode des flux de trésorerie.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Naveen Kumar Kalia.

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2024 et 2023, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 5 décembre 2024, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances liée aux prêts de la Banque s'établissait à 4 356 millions de dollars au 31 octobre 2024. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée d'une provision liée aux prêts douteux et d'une provision liée aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à quatre scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est principalement fondée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs à la provision liée aux prêts productifs. La provision liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement est déterminée en fonction des recouvrements estimés pour un prêt donné compte tenu de l'ensemble des événements et des conditions pertinents pour le prêt.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur la provision liée aux prêts productifs qui en découle, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation de la provision liée aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont également été nécessaires du fait du degré élevé d'incertitude d'évaluation et de jugement de la direction nécessaires à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie, en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Ceci comprenait des contrôles internes liés à la détermination des cotes de risque des prêts de gros et à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative à la provision liée aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque à la provision liée aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque. Pour les prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement sélectionnés, nous avons évalué le caractère adéquat de la provision liée aux prêts douteux en évaluant les recouvrements estimés pertinents pour chaque prêt et, le cas échéant, nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de nous aider dans l'évaluation.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 18 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 281 692 millions de dollars au 31 octobre 2024. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les multiples constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés, et nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses, y compris celles liées aux multiples, et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et à l'évaluation des mérites techniques des positions fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et transition à l'IFRS 17

Comme il est indiqué aux notes 1 et 15 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'élevaient à 18 770 millions de dollars au 31 octobre 2024. La méthode employée par la Banque pour déterminer les passifs liés à l'assurance tient compte de jugements concernant les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers. La principale hypothèse relative aux risques financiers est le taux d'actualisation, qui englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance sous-jacents. Les principales hypothèses relatives aux risques non financiers comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les charges. Comme il est indiqué à la note 1, la Banque a adopté la norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et a comptabilisé une diminution de 1 106 millions de dollars après impôts des capitaux propres et une augmentation de 2 181 millions de dollars des passifs liés à l'assurance essentiellement par suite de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur pour les contrats émis avant le 1^{er} novembre 2022. Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour calculer les ajustements de la Banque ont été la sélection et l'application de la méthode des flux de trésorerie, du taux d'actualisation, de l'ajustement explicite au titre du risque et la détermination de certaines hypothèses liées à la juste valeur du point de vue d'un intervenant du marché utilisés pour calculer la marge sur services contractuels transitoire.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et la transition à l'IFRS 17 constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation liée aux données d'entrée des modèles, à la méthodologie et aux hypothèses clés de la Banque, et de leur incidence sur les passifs liés à l'assurance. L'appréciation des passifs liés à l'assurance a également nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque et au processus suivi par la Banque pour calculer la marge sur services contractuels au moment de la transition, ce qui comprend les contrôles liés 1) à l'élaboration et à l'examen des hypothèses clés relatives aux risques financiers et non financiers, ainsi qu'aux modèles actuariels utilisés pour calculer les passifs liés à l'assurance; et 2) à l'élaboration et à l'examen de l'approche fondée sur la juste valeur et des hypothèses clés utilisées pour calculer la marge sur services contractuels liés à la transition, dans les deux cas avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés non financières, soit la mortalité, les déchéances de polices et les charges, en les comparant aux études internes et externes de la Banque, et 2) l'incidence des changements d'hypothèses sur la marge sur services contractuels ou sur l'état consolidé des résultats, en évaluant les changements d'hypothèses et d'autres éléments probants. Nous avons également testé une sélection d'éléments probants et de documents sous-jacents, tels que les contrats d'assurance souscrits avec les titulaires de police. Nous avons évalué les primes de liquidité utilisées dans la détermination du taux d'actualisation en comparant une sélection de primes avec les données de marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques d'illiquidité similaires. Pour la transition à l'IFRS 17, nous avons également demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés, y compris le taux d'actualisation, l'ajustement explicite au titre du risque et certaines hypothèses relatives à la juste valeur du point de vue des intervenants du marché, en les comparant aux données de marché accessibles au public, et 2) les modèles de la marge sur services contractuels liés à la transition en examinant la méthodologie ainsi que le choix et l'application de la méthode des flux de trésorerie.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la Banque depuis 2004 et avons agi à titre de co-auditeur pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque de Montréal (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2024 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2024 et 2023, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 5 décembre 2024 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse sous la rubrique *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 116 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions		
Prêts	40 069 \$	34 310 \$
Valeurs mobilières (notes 3 et 10) ¹	15 038	11 392
Titres pris en pension ou empruntés	6 843	5 859
Dépôts à d'autres banques	4 035	4 013
	65 985	55 574
Charges d'intérêts		
Dépôts	34 580	26 547
Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés	8 907	7 299
Dette subordonnée	456	430
Autres passifs (note 14)	2 574	2 617
	46 517	36 893
Revenus nets d'intérêts	19 468	18 681
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions et droits sur titres	1 106	1 025
Frais de service – Dépôts et ordres de paiement	1 626	1 517
Revenus (pertes) de négociation (notes 10 et 18)	2 377	(216)
Commissions sur prêts	1 464	1 548
Frais de services de cartes	847	700
Frais de gestion de placements et de garde de titres	2 056	1 851
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 324	1 244
Commissions de prise ferme et de consultation	1 399	1 107
Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)	200	180
Profits de change, autres que de négociation	263	234
Résultats des activités d'assurance (note 15)	340	389
Rendement des placements liés à l'assurance (note 15)	105	171
Quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises	207	185
Autres revenus	13	643
	13 327	10 578
Total des revenus	32 795	29 259
Dotation à la provision pour pertes sur créances (notes 4 et 10)	3 761	2 178
Charges autres que d'intérêts		
Rémunération du personnel (notes 21 et 22)	10 872	11 460
Bureaux et matériel (note 9)	4 117	4 870
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	1 112	1 008
Publicité et expansion des affaires	837	812
Communications	388	367
Honoraires	583	863
Honoraires d'associations et de chambres de compensation et honoraires de réglementation annuels	321	272
Autres	1 269	1 482
	19 499	21 134
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	9 535	5 947
Charge d'impôts sur le résultat (note 23)	2 208	1 510
Bénéfice net	7 327 \$	4 437 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	7 318 \$	4 425 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	9	12
Bénéfice net	7 327 \$	4 437 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 24)		
De base	9,52 \$	5,77 \$
Dilué	9,51	5,76
Dividendes par action ordinaire	6,12	5,80

¹ Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 7 826 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (6 027 millions en 2023).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Bénéfice net	7 327 \$	4 437 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts (note 23)		
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net		
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	217	(74)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(83)	(31)
	134	(105)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	2 512	(1 292)
Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10)	1 417	973
	3 929	(319)
Profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	287	1 399
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(100)	(373)
	187	1 026
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Profits latents nets sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	9	-
(Pertes) nettes sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 22)	(69)	(1)
(Pertes) nettes sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(633)	(291)
	(693)	(292)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts (note 23)	3 557	310
Total du résultat global	10 884 \$	4 747 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	10 875 \$	4 735 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	9	12
Total du résultat global	10 884 \$	4 747 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	65 098 \$	77 934 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2)	3 640	4 109
Valeurs mobilières (notes 3 et 10)		
Titres de négociation	168 926	123 718
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	19 064	16 733
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	93 702	62 819
Titres de créance au coût amorti	115 188	116 814
	396 880	320 084
Titres pris en pension ou empruntés (note 4)	110 907	115 662
Prêts (notes 4, 6 et 10)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	191 080	177 250
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	92 687	104 042
Prêts sur cartes de crédit	13 612	12 294
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	384 993	366 886
	682 372	660 472
Provision pour pertes sur créances (note 4)	(4 356)	(3 807)
	678 016	656 665
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 8)	47 253	39 976
Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)	359	8 111
Bureaux et matériel (note 9)	6 249	6 241
Écart d'acquisition (notes 10 et 11)	16 774	16 728
Immobilisations incorporelles (notes 10 et 11)	4 925	5 216
Actifs d'impôt exigible	2 219	2 052
Actifs d'impôt différé (note 23)	3 024	3 420
Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	31 916	53 002
Actifs divers (note 12)	42 387	37 806
	155 106	172 552
Total des actifs	1 409 647 \$	1 347 006 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)	982 440 \$	910 879 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 8)	58 303	50 193
Acceptations (note 14)	359	8 111
Titres vendus à découvert (note 14)	35 030	43 774
Titres mis en pension ou prêtés (note 6)	110 791	106 108
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)	40 164	27 094
Passifs liés à l'assurance (note 15)	18 770	14 458
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	34 407	53 754
Passifs divers (note 14)	36 720	48 284
	334 544	351 776
Dettes subordonnées (note 16)	8 377	8 228
Total des passifs	1 325 361 \$	1 270 883 \$
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 17)	8 087	6 958
Actions ordinaires (note 17)	23 921	22 941
Surplus d'apport	354	328
Résultats non distribués	46 469	44 006
Cumul des autres éléments du résultat global	5 419	1 862
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	84 250	76 095
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 17)	36	28
Total des capitaux propres	84 286	76 123
Total des passifs et des capitaux propres	1 409 647 \$	1 347 006 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 17)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 958 \$	6 308 \$
Émises au cours de l'exercice	2 379	650
Rachetées au cours de l'exercice	(1 250)	-
Solde à la clôture de l'exercice	8 087	6 958
Actions ordinaires (note 17)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	22 941	17 744
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	905	1 609
Émises en vertu du régime d'options sur actions	74	61
Actions propres vendues	1	14
Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF (note 17)	-	3 360
Émises aux fins des acquisitions (notes 10 et 17)	-	153
Solde à la clôture de l'exercice	23 921	22 941
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture de l'exercice	328	317
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 21)	15	11
Prime nette (escompte net) à la vente d'actions propres	11	(2)
Autres	-	2
Solde à la clôture de l'exercice	354	328
Résultats non distribués		
Solde à l'ouverture de l'exercice	44 006	45 117
Incidence des modifications de méthodes comptables (note 1)	-	(974)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	7 318	4 425
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 17)	(386)	(331)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 17)	(4 458)	(4 148)
Frais d'émission de titres de capitaux propres	(11)	(73)
Escompte net à la vente d'actions propres	-	(10)
Solde à la clôture de l'exercice	46 469	44 006
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(464)	(359)
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	217	(74)
Profits latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	9	-
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(83)	(31)
Solde à la clôture de l'exercice	(321)	(464)
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(5 448)	(5 129)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	2 512	(1 292)
Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10)	1 417	973
Solde à la clôture de l'exercice	(1 519)	(5 448)
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 194	5 168
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	287	1 399
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(100)	(373)
Solde à la clôture de l'exercice	6 381	6 194
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	943	944
(Pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 22)	(69)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	874	943
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	637	928
(Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(633)	(291)
Solde à la clôture de l'exercice	4	637
Total du cumul des autres éléments du résultat global	5 419	1 862
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	84 250	76 095
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 17)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	28	-
Acquisition (note 10)	-	16
Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	9	12
Dividendes à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	-
Autres	2	-
Solde à la clôture de l'exercice	36	28
Total des capitaux propres	84 286 \$	76 123 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	7 327 \$	4 437 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		
(Profits) sur titres, autres que de négociation (note 3)	(200)	(180)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)	970	1 022
Amortissement d'autres actifs	28	62
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	1 112	1 008
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	3 761	2 178
Impôts différés (note 23)	153	(708)
Quote-part (du bénéfice) des entreprises associées et des coentreprises	(207)	(185)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Titres de négociation	(42 700)	(13 290)
Actifs dérivés	(85)	14 373
Passifs dérivés	2 123	(14 924)
Impôts exigibles	257	(990)
Intérêts courus à recevoir et à payer	785	1 956
Passifs liés à l'assurance	4 312	3 257
Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients et à payer à ceux-ci	1 529	405
Autres éléments et charges à payer, montant net	(7 099)	4 028
Dépôts	68 441	32 721
Prêts	(24 636)	(25 094)
Titres vendus à découvert	(8 786)	5 652
Titres mis en pension ou prêtés	3 766	(5 130)
Titres pris en pension ou empruntés	5 480	(885)
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	12 699	(122)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	29 030	9 591
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Passifs des filiales	(12 071)	2 068
Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)	-	8 027
Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13)	(2 327)	(10 743)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 16)	1 000	1 150
Remboursement sur la dette subordonnée (note 16)	(1 000)	(1 179)
Produit de l'émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission (note 17)	2 368	648
Rachat d'actions privilégiées (note 17)	(1 250)	-
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 17)	67	3 339
Vente nette d'actions propres (note 17)	1	14
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(3 840)	(2 703)
Dividendes en trésorerie versés à la participation ne donnant pas le contrôle	(3)	-
Remboursement des obligations locatives	(357)	(353)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(17 412)	268
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	515	1 680
Achats de titres, autres que de négociation	(86 980)	(50 149)
Échéances de titres, autres que de négociation	27 323	20 905
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	36 177	23 186
Achats nets de bureaux, matériel et logiciels (notes 9 et 11)	(1 564)	(1 677)
Acquisitions (note 10) ¹	-	(15 102)
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(24 529)	(21 157)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	75	1 766
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(12 836)	(9 532)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	77 934	87 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)	65 098 \$	77 934 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts versés au cours de l'exercice ²	45 092 \$	33 747 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	2 450	2 591
Intérêts reçus au cours de l'exercice	63 108	52 112
Dividendes reçus au cours de l'exercice	2 481	2 349

¹ Ce montant est présenté déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 3 646 millions de dollars dans le cadre des acquisitions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat de Bank of the West libellé en dollars canadiens à la clôture de la transaction.

² Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 5 décembre 2024.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2024. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 12.

Méthodes comptables significatives

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos méthodes comptables significatives tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	139	16	Dette subordonnée	178
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	145	17	Capitaux propres	179
3	Valeurs mobilières	146	18	Évaluations de la juste valeur et revenus de négociation	182
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	148	19	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	188
5	Gestion des risques	155	20	Gestion du capital	189
6	Transfert d'actifs financiers	156	21	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	190
7	Entités structurées	157	22	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	192
8	Instruments dérivés	160	23	Impôts sur le résultat	196
9	Bureaux et matériel	169	24	Bénéfice par action	199
10	Acquisitions	170	25	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	199
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	172	26	Segmentation opérationnelle et géographique	202
12	Autres actifs	173	27	Principales filiales	205
13	Dépôts	174	28	Transactions avec des parties liées	205
14	Autres passifs	175			
15	Assurance	176			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

La comptabilisation des revenus d'honoraires tient compte des honoraires et des modalités précisés dans les contrats conclus avec les clients, soit généralement lorsque nous avons rempli nos obligations stipulées dans lesdits contrats. Le paiement est habituellement exigible lorsque nous avons rempli nos obligations ou dans un court délai après les avoir remplies, de sorte qu'il n'y a généralement aucune composante financement importante associée aux paiements qui nous sont dus. Quant aux contrats pour lesquels le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les revenus sont constatés dans la seule mesure où ils sont hautement probables. Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à un client, nous déterminons si nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire, ce qui peut nécessiter l'exercice d'un jugement. Si nous agissons pour notre propre compte (lorsque nous contrôlons le droit à la prestation de services prévus au contrat avant qu'ils ne soient fournis aux clients), nous présentons les revenus séparément du montant à payer à l'autre partie; autrement, nous présentons les revenus déduction faite du montant à payer à l'autre partie.

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation BMO Gestion de patrimoine (BMO GP) et BMO Marchés des capitaux (BMO MC) dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle les commissions se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises (PE) et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation PE et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes au moment de la demande.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et correspondent à des frais pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation BMO MC et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Réforme des taux interbancaires offerts – Phase 2 des modifications

Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB liées aux TIO de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4) ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des taux interbancaires offerts (TIO), plus particulièrement dans le cas où les TIO seront remplacés par des taux de référence complémentaires. Au 31 octobre 2024, BMO avait effectué la transition de tous les TIO en livres sterling, en euros, en francs suisses, en yens japonais et en dollars américains ainsi que des taux offerts en dollar canadien (CDOR) vers des taux de référence complémentaires.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives au 31 octobre 2023 et comprend les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituaient des facilités à vue qui étaient soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. BMO a procédé à la transition de l'ensemble de ses expositions au CDOR vers des taux de référence complémentaires au 31 octobre 2024.

(en millions de dollars canadiens)

2023

Actifs non dérivés ¹	44 370 \$
Passifs non dérivés ¹	4 584
Montants nominaux liés aux dérivés ^{2, 3}	1 779 140
Engagements de prêt autorisés et engagés ^{4, 5, 6}	55 548

¹ Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours au 31 octobre 2023, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés présentés sur la base de leur valeur comptable.

² Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

³ Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font référence au CDOR ou au taux des acceptations bancaires. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition au CDOR ou au taux des acceptations bancaires.

⁴ Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

⁵ Comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

⁶ Les engagements comprennent les concours de trésorerie fournis par la Banque à des parties externes.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les participations dans des entreprises associées et des coentreprises; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs relatifs aux contrats d'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, ainsi que les transferts d'actifs financiers, la consolidation d'entités structurées et l'évaluation des actifs et des passifs liés à notre acquisition de Bank of the West. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient avoir des résultats moins favorables sur l'économie nord-américaine, comme une hausse éventuelle des barrières tarifaires sur les importations américaines, une escalade des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, une montée des tensions entre les États-Unis et la Chine visant des enjeux de relations commerciales et Taiwan, des tensions entre le Canada et l'Inde ainsi que le déclenchement possible d'une grève des débardeurs sur la côte est des États-Unis et la côte américaine du golfe du Mexique en janvier 2025. De plus, le dollar canadien risque de s'affaiblir en raison des possibles barrières tarifaires américaines et de la renégociation à venir de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2026. Les incidences sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, sur nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents dépendront de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les estimations que nous faisons et les jugements que nous posons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes en place qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante, et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2024.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada et les États-Unis, ainsi que les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à note 18.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent au flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 22.

Dépréciation de titres et participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois.

Nous soumettons nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, y compris celles inscrites dans les autres actifs, à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces participations, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur jusqu'à un montant inférieur à leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3, 12 et 18.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats, à notre état consolidé du résultat global ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 23.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque UGT. Nous devons faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les estimations de flux de trésorerie d'exécution, incluant un ajustement au titre du risque, ainsi que la marge sur services contractuels. Les flux de trésorerie d'exécution correspondent aux flux de trésorerie futurs estimés afférents à la période de couverture résiduelle et aux sinistres survenus antérieurement; ces flux de trésorerie sont alors pondérés par leur probabilité d'occurrence et actualisés. Cela est fondé sur des hypothèses en matière de risque non financier portant notamment sur la mortalité, les déchéances de polices et les charges; ces hypothèses s'appuient sur une combinaison de données propres au secteur d'activité et à une entité et, pour ce qui est des charges, elles sont fondées sur l'analyse de données historiques selon lesquelles les charges découlent des activités d'assurance. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. De plus, nous recourons à un ajustement au titre du risque non financier afin de porter le degré de confiance à l'égard de la suffisance des réserves entre 70 % et 75 %. La marge sur services contractuels est un composant du passif qui représente les profits non acquis que nous comptabilisons lorsque les services sont rendus.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 15.

Provisions

Une provision, y compris les provisions pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Une provision est comptabilisée selon la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que le montant des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 25.

Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs financiers, essentiellement des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

On trouvera d'autres renseignements sur les actifs financiers transférés à la note 6.

Consolidation d'entités structurées

Les entités de titrisation que nous soutenons ont généralement un pouvoir décisionnel limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

On trouvera d'autres renseignements sur les entités structurées aux notes 7 et 21.

Acquisition de Bank of the West – Évaluation des actifs et passifs

Des jugements et des hypothèses importants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West, notamment le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base, les autres immobilisations incorporelles découlant de relations clients ainsi que les dépôts à échéance fixe.

Pour établir la juste valeur des prêts, il convient d'estimer les flux de trésorerie devant être obtenus relativement à tous les prêts acquis puis de les actualiser à leur valeur actualisée. Nous avons estimé les flux de trésorerie attendus en fonction de modèles qui intègrent la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses clés actuelles telles que les taux de défaillance, l'ampleur des taux de perte, le calendrier des remboursements anticipés et les garanties. Pour déterminer le taux d'actualisation, nous avons tenu compte de divers facteurs, dont les coûts que nous engageons pour mobiliser des fonds sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et les frais de gestion des portefeuilles.

La juste valeur des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base est calculée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, en comparant la valeur actualisée du coût de maintien des dépôts acquis au coût des modes de financement de rechange. La valeur actualisée relative au coût engagé pour maintenir les dépôts acquis tient compte d'une estimation des charges d'intérêts futures et des charges d'exploitation au titre des dépôts de base acquis. Les dépôts de base correspondent à des sources de financement que nous considérons stables à des taux inférieurs à ceux du marché. Le retrait de dépôts a été estimé à l'aide de données historiques sur l'attrition, puis comparé aux sources du marché à la date de l'acquisition.

Nous avons calculé la juste valeur des relations clients acquises afférentes aux portefeuilles de gestion de patrimoine et de cartes de crédit en fonction de l'excédent des entrées de trésorerie futures estimées (c.-à-d. les revenus provenant de relations acquises) sur les sorties de trésorerie estimées connexes (c.-à-d. les coûts d'exploitation et les charges relatives aux actifs contributifs) sur la durée estimée de la clientèle.

Pour obtenir la juste valeur des dépôts à échéance fixe, nous avons estimé les flux de trésorerie devant être versés pour ensuite les actualiser à leur valeur actualisée. Le montant et le moment des sorties de trésorerie tenaient compte du jugement qu'a exercé la direction en ce qui a trait à la probabilité de rachat anticipé et au moment où le client effectuera des retraits. Les taux d'actualisation s'appuient sur les taux en vigueur que nous avons payés sur des dépôts semblables à la date d'acquisition.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs, y compris les biens immobiliers, a été obtenue par application des données de marché, dans la mesure du possible, ainsi que du jugement exercé par la direction pour déterminer le prix qui serait obtenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre deux parties averties et consentantes.

On trouvera d'autres renseignements sur notre méthode de comptabilisation afférente à l'acquisition aux notes 4 et 10.

Changements des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

En date du 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplace la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4).

L'IFRS 17 modifie en profondeur le traitement comptable des contrats d'assurance. En effet, la Banque doit apporter deux changements importants ayant une incidence sur le moment où les résultats sont comptabilisés.

Tout d'abord, l'IFRS 17 exige que nous regroupions des contrats d'assurance qui comportent des risques similaires, ont été souscrits au cours du même exercice et dont le niveau de rentabilité prévu est semblable. Il n'existait aucune exigence semblable en matière de regroupement aux termes de l'IFRS 4. Nous devons par la suite évaluer ces groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découleront de l'exécution des contrats, à laquelle s'ajoute un ajustement explicite au titre du risque propre à l'assurance. Dans le cas où les entrées de trésorerie futures actualisées sont supérieures aux sorties de trésorerie futures actualisées et ajustées pour tenir compte du risque, nous comptabilisons une marge sur services contractuels représentant les profits non acquis qui seront constatés sur la durée des contrats d'assurance. En ce qui concerne un groupe de contrats d'assurance dont on s'attend à ce qu'il subisse des pertes, ces pertes sont comptabilisées immédiatement en résultat, soit dans les résultats des activités d'assurance sous les revenus autres que d'intérêts. Les versements des sorties de trésorerie d'exécution attendues, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels seront pris en compte dans les résultats des activités d'assurance dans notre état consolidé des résultats sur la durée des contrats d'assurance connexes. Nous aurons recours à cette méthode pour l'ensemble des contrats d'assurance, exception faite de l'assurance crédit et de contrats d'assurance avec participation directe. Nous appliquerons une méthode modifiée à nos produits avec participation directe, y compris les fonds distincts, méthode selon laquelle leur évaluation initiale cadre avec celle des autres contrats d'assurance; toutefois, la variabilité des variables financières est inscrite dans la marge sur services contractuels en diminution des revenus, ce qui représente la variabilité de notre propre part des frais. En ce qui concerne nos activités visant les créances, la période de couverture étant d'un an ou moins, nous différencierons les primes reçues et les porterons en résultat sur la durée de la couverture et comptabiliserons un passif au titre des sinistres que lorsque la perte est survenue.

Aux termes de l'IFRS 4, les profits ou pertes découlant de nouveaux contrats étaient portés immédiatement en résultat.

L'autre différence principale entre l'IFRS 17 et l'IFRS 4 concerne le taux utilisé pour actualiser nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le taux d'actualisation englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tiennent compte des caractéristiques inhérentes à ces passifs. Le taux d'actualisation utilisé en vertu de l'IFRS 4 s'appliquait au rendement des actifs détenus en vue de soutenir les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Nous avons choisi la méthode comptable aux termes de l'IFRS 17 afin de prendre en compte l'incidence des modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférents aux passifs relatifs aux contrats d'assurance dans le rendement des placements liés à l'assurance, sous les revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Au moment de la transition, nous avons été tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous devions recourir soit à l'application rétrospective modifiée, qui consiste à appliquer des modifications précises à l'application rétrospective intégrale, soit à l'approche fondée sur la juste valeur qui consiste à déterminer une juste valeur pour la marge sur services contractuels en établissant la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats, compte tenu notamment de certaines hypothèses liées à la juste valeur du point de vue d'un intervenant du marché, et nos flux de trésorerie d'exécution à la date de transition. Nous avons opté pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} novembre 2022 a correspondu à une augmentation des actifs de 1 075 millions de dollars, à une augmentation des passifs de 2 181 millions et à une diminution des capitaux propres de 1 106 millions après impôts. La marge sur services contractuels est admissible à titre de fonds propres de catégorie 1. Nous avons appliqué le changement sur une base rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

IAS 40, Immeubles de placement

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous avons volontairement changé de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur, afin de mieux aligner les rendements sur nos immeubles de placement avec les profits et les pertes de nos activités d'assurance. L'IAS 40, *Immeubles de placement* (IAS 40) autorise l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Nous avons appliqué ce changement de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les immeubles de placement à leur juste valeur. Ce changement s'est traduit par une augmentation des autres actifs de 132 millions de dollars et des capitaux propres de 132 millions après impôts au 1^{er} novembre 2022.

Incidence liée à la transition

Le tableau suivant présente l'incidence de ces changements au 1^{er} novembre 2022 :

(en millions de dollars canadiens)		1 ^{er} novembre 2022 Chiffres présentés antérieurement	Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	Incidence du traitement comptable selon l'IAS 40	1 ^{er} novembre 2022 Chiffres retraités
Actifs					
Autres actifs					
	Actifs d'impôt différé	1 175 \$	418 \$	(51)\$	1 542 \$
	Actifs divers				
	Actifs liés à l'assurance	2 575	657	183	3 415
Total des actifs		3 750 \$	1 075 \$	132 \$	4 957 \$
Passifs					
Autres passifs					
	Passifs liés à l'assurance	11 201 \$	2 181 \$	-\$	13 382 \$
	Passifs divers				
	Passifs d'impôt différé	102	-	-	102
Total des passifs		11 303 \$	2 181 \$	-\$	13 484 \$

L'incidence de ces changements sur notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires n'a pas été importante.

IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons modifié volontairement notre méthode pour comptabiliser des contrats normalisés visant l'achat ou la vente d'actifs financiers à la date de transaction, au lieu de la date de règlement. Cette modification a été appliquée de manière rétrospective, tel qu'il est exigé lorsque des modifications sont apportées aux méthodes comptables, comme si nous avions toujours comptabilisé les transactions sur titres à la date de transaction. On entend par contrat normalisé un contrat dont les modalités imposent le règlement dans le délai défini généralement par une convention sur le marché concerné ou par la réglementation. Une augmentation des actifs et des passifs de l'ordre de 52,5 milliards de dollars a résulté de cette modification au 31 octobre 2023.

IAS 12, Impôts sur le résultat

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12). La modification restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires d'un montant égal (tels les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). À l'adoption de cette modification, nous avons comptabilisé des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé distincts relativement aux actifs et aux passifs donnant lieu à des différences temporaires. Notre bilan consolidé n'a pas été visé par cette modification, car les soldes ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 comprenant des indications additionnelles relativement à deux domaines. La première modification porte sur les actifs financiers présentant des clauses conditionnelles ainsi que sur le moment où ces clauses peuvent être considérées comme concordant avec un contrat de prêt de base, auquel cas l'instrument peut être évalué au coût amorti. La deuxième modification a trait au moment de la décomptabilisation des passifs financiers lorsque ceux-ci sont réglés à l'aide d'un système de paiement électronique et que certaines conditions sont satisfaites. Ces modifications entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2026. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de ces modifications sur nos états financiers consolidés.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2023, l'IASB a publié une modification à l'IAS 12. La modification répond aux préoccupations relatives à la comptabilisation de l'impôt minimum complémentaire mondial, comme l'indique le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers élaboré par les membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20. La modification à l'IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de la comptabilisation des impôts différés afférents à l'impôt complémentaire. Nous avons appliqué l'exemption temporaire obligatoire aux impôts différés dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités où la loi sur l'impôt complémentaire a été adoptée ou quasi adoptée. Les règles relatives à l'impôt minimum complémentaire mondial entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2024 et, par conséquent, nous nous attendons à une augmentation de notre taux d'impôt effectif pouvant aller jusqu'à 65 points de base à l'exercice 2025.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18) qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2027. L'IFRS 18 oblige à modifier la façon dont les informations sont regroupées et présentées dans les états financiers et exige que certaines mesures de la performance choisies par la direction soient incluses dans les états financiers. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de cette norme sur la présentation de nos états financiers consolidés.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Trésorerie et dépôts à d'autres banques ¹	62 823 \$	75 528 \$
Chèques et autres effets en transit, montant net	2 275	2 406
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	65 098 \$	77 934 \$

¹ Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Nous sommes tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux auprès de certaines banques centrales, organismes de réglementation et contreparties, et ces montants totalisaient 80 millions de dollars au 31 octobre 2024 (125 millions au 31 octobre 2023).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en cinq catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et nos passifs au titre des contrats de placement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les variations des variables financières entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de chaque période. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, en réduisant la non-concordance comptable en ce qui a trait aux profits et pertes latents, puisque les variations de la juste valeur des titres, des passifs au titre des contrats de placement désignés à la juste valeur et l'incidence de la variation des taux d'actualisation et les hypothèses financières liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance sont tous comptabilisés à l'état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance. La juste valeur de ces titres s'établissait à 12 214 millions de dollars au 31 octobre 2024 (10 003 millions au 31 octobre 2023). L'exposition maximale au risque de crédit pour les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net correspond à la valeur comptable de ces mêmes titres.

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 6 850 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 730 millions au 31 octobre 2023) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les investissements dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable sont inclus dans ce solde étant donné qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur des investissements et l'avantage au titre des crédits d'impôt reçus étant comptabilisés dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. La juste valeur de ces investissements s'établissait à 900 millions de dollars au 31 octobre 2024 (808 millions au 31 octobre 2023).

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés ou montés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de transaction.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être. La cote de risque de crédit afférente à tous nos titres de créance correspond à celle de catégorie investissement.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 115 188 millions de dollars au 31 octobre 2024 (116 814 millions au 31 octobre 2023), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 93 702 millions de dollars au 31 octobre 2024 (62 819 millions au 31 octobre 2023), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 4 millions au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 18.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente les termes à court de titres :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Terme à court					Sans échéance	2024	2023
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		Total	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	620 \$	1 353 \$	1 933 \$	1 664 \$	4 466 \$	– \$	10 036 \$	11 370 \$
des provinces et municipalités canadiennes	1 983	460	760	944	3 438	–	7 585	7 170
l'administration fédérale américaine	896	8 123	1 933	5 709	7 587	–	24 248	20 132
des municipalités, agences et États américains	4	52	35	269	205	–	565	279
d'autres administrations publiques	719	1 206	1 185	569	170	–	3 849	2 540
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	427	451	898	1 089	38 130	–	40 995	21 517
Titres de créance d'entreprises	1 590	3 283	4 234	3 936	2 147	–	15 190	11 933
Prêts détenus à des fins de transaction	–	66	195	214	–	–	475	450
Titres de participation d'entreprises	–	–	–	–	–	65 983	65 983	48 327
Total des titres de négociation	6 239	14 994	11 173	14 394	56 143	65 983	168 926	123 718
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	276	7	–	11	109	–	403	216
des provinces et municipalités canadiennes	2	10	34	113	1 419	–	1 578	1 166
l'administration fédérale américaine	5	–	–	–	1 522	–	1 527	2 088
d'autres administrations publiques	25	–	–	–	–	–	25	48
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	–	–	13	8	–	–	21	19
Titres de créance d'entreprises	143	270	355	1 012	7 000	–	8 780	7 362
Titres de participation d'entreprises	–	–	–	–	–	6 730	6 730	5 834
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	451	287	402	1 144	10 050	6 730	19 064	16 733
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	12 552	5 951	10 703	4 686	–	–	33 892	20 579
Juste valeur	12 571	5 975	10 861	4 770	–	–	34 177	20 100
Rendement (%)	3,48	2,95	3,55	2,93	–	–	3,33	3,05
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	665	496	2 265	2 496	17	–	5 939	5 281
Juste valeur	666	496	2 286	2 533	15	–	5 996	5 055
Rendement (%)	3,29	3,08	4,01	3,45	4,19	–	3,61	3,23
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	1 423	1 750	4 344	9 516	–	–	17 033	6 245
Juste valeur	1 422	1 743	4 283	9 517	–	–	16 965	5 880
Rendement (%)	4,00	4,00	3,83	4,19	–	–	4,06	3,77
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	423	652	714	2 789	547	–	5 125	5 486
Juste valeur	420	640	702	2 766	540	–	5 068	5 301
Rendement (%)	2,22	2,56	3,36	4,59	5,32	–	4,04	4,22
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	3 912	616	1 115	–	–	–	5 643	7 064
Juste valeur	3 918	614	1 124	–	–	–	5 656	6 969
Rendement (%)	2,87	3,42	4,00	–	–	–	3,15	3,11
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹								
Coût amorti	58	1 381	7 390	4 396	8 345	–	21 570	16 421
Juste valeur	58	1 373	7 360	4 356	8 146	–	21 293	15 765
Rendement (%)	0,85	2,79	4,44	3,66	3,81	–	3,92	4,76
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	1 748	581	492	1 473	97	–	4 391	3 676
Juste valeur	1 733	579	497	1 470	91	–	4 370	3 589
Rendement (%)	2,35	4,24	3,45	2,00	5,32	–	2,67	5,43
Titres de participation d'entreprises								
Coût	–	–	–	–	–	135	135	129
Juste valeur	–	–	–	–	–	177	177	160
Total du coût ou du coût amorti	20 781	11 427	27 023	25 356	9 006	135	93 728	64 881
Total de la juste valeur	20 788	11 420	27 113	25 412	8 792	177	93 702	62 819
Rendement (%)	3,27	3,16	3,89	3,71	3,92	–	3,61	3,80
Titres au coût amorti²								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	1 056	1 276	97	36	–	–	2 465	4 908
Juste valeur	1 014	1 259	96	34	–	–	2 403	4 905
Rendement (%)	1,79	1,72	2,71	2,83	–	–	1,81	1,83
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	1 699	1 523	952	314	–	–	4 488	4 613
Juste valeur	1 621	1 392	890	313	–	–	4 216	4 605
Rendement (%)	1,90	2,52	2,73	3,20	–	–	2,38	2,26
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	13 237	15 145	14 670	8 587	3 782	–	55 421	56 878
Juste valeur	13 023	14 521	13 444	7 421	2 910	–	51 319	51 063
Rendement (%)	1,40	1,30	1,58	1,56	2,04	–	1,49	1,50
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	–	–	–	182	–	–	182	190
Juste valeur	–	–	–	180	–	–	180	179
Rendement (%)	–	–	–	4,65	–	–	4,65	4,66
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	289	378	14	–	–	–	681	948
Juste valeur	283	378	14	–	–	–	675	779
Rendement (%)	0,91	2,51	0,86	–	–	–	1,80	1,82
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹								
Coût amorti	971	3 280	2 179	1 502	34 841	–	42 773	47 590
Juste valeur	934	3 148	2 072	1 348	31 117	–	38 619	41 134
Rendement (%)	1,13	1,64	2,08	1,99	2,77	–	2,58	2,61
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	335	1 034	102	42	7 665	–	9 178	1 687
Juste valeur	331	972	105	40	7 601	–	9 049	1 506
Rendement (%)	1,55	2,49	2,68	1,02	5,03	–	4,57	1,80
Total de la valeur comptable	17 587	22 636	18 014	10 663	46 288	–	115 188	116 814
Total de la juste valeur	17 206	21 670	16 621	9 336	41 628	–	106 461	104 171
Rendement (%)	1,45	1,53	1,72	1,72	3,09	–	2,19	2,01
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières	45 065	49 337	56 702	51 613	121 273	72 890	396 880	320 084
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	21 661	14 764	17 213	12 539	17 759	27 434	111 370	98 301
Dollar américain	19 843	34 105	38 834	38 760	103 301	43 715	278 558	215 990
Autres monnaies	3 561	468	655	314	213	1 741	6 952	5 793
Total des valeurs mobilières	45 065 \$	49 337 \$	56 702 \$	51 613 \$	121 273 \$	72 890 \$	396 880 \$	320 084 \$

¹ Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie Loi nationale sur l'habitation.

² La valeur comptable des titres qui font partie de la relation de couverture de juste valeur est ajustée en fonction des profits (pertes) connexes sur les contrats de couverture.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après les dates d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

(en millions de dollars canadiens)	2024								2023
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	33 892 \$	303 \$	(18)\$	34 177 \$	20 579 \$	14 \$	(493)\$	20 100 \$	
des administrations provinciales et municipales canadiennes	5 939	82	(25)	5 996	5 281	2	(228)	5 055	
l'administration fédérale américaine	17 033	100	(168)	16 965	6 245	-	(365)	5 880	
des municipalités, agences et États américains	5 125	24	(81)	5 068	5 486	5	(190)	5 301	
d'autres administrations publiques	5 643	20	(7)	5 656	7 064	13	(108)	6 969	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	21 570	58	(335)	21 293	16 421	12	(668)	15 765	
Titres de créance d'entreprises	4 391	31	(52)	4 370	3 676	3	(90)	3 589	
Titres de participation d'entreprises	135	42	-	177	129	31	-	160	
Total	93 728 \$	660 \$	(686)\$	93 702 \$	64 881 \$	80 \$	(2 142)\$	62 819 \$	

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 18 :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	161 \$	66 \$
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 874	2 517
Titres au coût amorti	3 952	3 510
Total	7 987 \$	6 093 \$

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	87 \$	144 \$
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – profits réalisés ¹	114	36
Perte de valeur sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sur les titres au coût amorti	(1)	-
Profits sur titres, autres que de négociation	200 \$	180 \$

¹ Les profits sont présentés déduction faite des (pertes) sur les contrats de couverture.

Les profits et les pertes sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 18.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les profits sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance sont pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance de notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Revenus d'intérêts et de dividendes	515 \$	454 \$
Profits (pertes) sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	1 270	(282)
Profits réalisés sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	-
Total des revenus d'intérêts et de dividendes et des profits sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance	1 786 \$	172 \$

¹ Les profits (pertes) sur ces titres peuvent être contrebalancés par des (pertes) profits découlant des variations des passifs liés à l'assurance, comme il est décrit précédemment à la section Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où l'objectif du modèle économique vise à percevoir des flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable brute de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation PE et BMO MC. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis un nombre défini de jours.

En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte de la valeur de toute garantie et d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Les découverts sont considérés comme des créances échues lorsque le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 306 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 (161 millions en 2023).

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 4 936 millions de dollars au 31 octobre 2024 (4 267 millions au 31 octobre 2023), dont une tranche de 4 356 millions (3 807 millions au 31 octobre 2023) a été comptabilisée dans les prêts et 580 millions (460 millions au 31 octobre 2023), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances, aux ventes, aux radiations et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances. En outre, les pertes sur créances attendues des prêts productifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisées à la date d'acquisition, ce qui cadre avec le processus que nous suivons pour les prêts montés. Une provision pour pertes sur créances de 705 millions de dollars a été initialement comptabilisée à notre état consolidé des résultats à la date d'acquisition.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences de l'IFRS 9, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes sur créances d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Notre méthode pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la PD entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte attendue étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque actif financier individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios optimistes, pessimistes et pessimistes graves, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie.

Provision liée aux prêts douteux

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète notre meilleure estimation de la réalisation de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. Cette estimation peut changer au fil du temps au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles ou selon l'évolution des stratégies de détection et de résolution des difficultés, donnant lieu à des modifications de la provision. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament, autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future.

Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). La réévaluation nette correspond à l'incidence des pertes sur créances attendues afférentes au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	73 \$	151 \$	10 \$	234 \$	59 \$	67 \$	16 \$	142 \$
Transfert à l'étape 1	132	(130)	(2)	-	92	(92)	-	-
Transfert à l'étape 2	(26)	42	(16)	-	(18)	27	(9)	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(29)	30	-	(1)	(12)	13	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(142)	170	36	64	(94)	106	15	27
Montages des prêts	24	-	-	24	26	-	-	26
Acquisitions de prêts	-	-	-	-	31	-	-	31
Décomptabilisations et échéances	(3)	(13)	-	(16)	(4)	(9)	-	(13)
Changements apportés à un modèle	(1)	(5)	-	(6)	(19)	63	-	44
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	(17)	35	48	66	13	83	19	115
Montants sortis du bilan ³	-	-	(5)	(5)	-	-	(10)	(10)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	7	7	-	-	7	7
Change et autres	-	-	(41)	(41)	1	1	(22)	(20)
Solde à la clôture de l'exercice	56 \$	186 \$	19 \$	261 \$	73 \$	151 \$	10 \$	234 \$
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	220 \$	434 \$	152 \$	806 \$	111 \$	304 \$	102 \$	517 \$
Transfert à l'étape 1	301	(283)	(18)	-	265	(254)	(11)	-
Transfert à l'étape 2	(44)	91	(47)	-	(52)	93	(41)	-
Transfert à l'étape 3	(7)	(133)	140	-	(18)	(104)	122	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(237)	355	437	555	(264)	438	309	483
Montages des prêts	54	-	-	54	58	6	-	64
Acquisitions de prêts	-	-	-	-	179	-	-	179
Décomptabilisations et échéances	(16)	(38)	(12)	(66)	(34)	(43)	-	(77)
Changements apportés à un modèle	15	46	-	61	(26)	(8)	-	(34)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	66	38	500	604	108	128	379	615
Montants sortis du bilan ³	-	-	(623)	(623)	-	-	(371)	(371)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	195	195	-	-	74	74
Change et autres	(89)	(1)	(49)	(139)	1	2	(32)	(29)
Solde à la clôture de l'exercice	197 \$	471 \$	175 \$	843 \$	220 \$	434 \$	152 \$	806 \$
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	188 \$	308 \$	- \$	496 \$	115 \$	250 \$	- \$	365 \$
Transfert à l'étape 1	226	(226)	-	-	172	(172)	-	-
Transfert à l'étape 2	(64)	64	-	-	(45)	45	-	-
Transfert à l'étape 3	(6)	(290)	296	-	(3)	(147)	150	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(182)	633	308	759	(146)	366	216	436
Montages des prêts	76	-	-	76	77	1	-	78
Acquisitions de prêts	-	-	-	-	25	-	-	25
Décomptabilisations et échéances	(8)	(27)	-	(35)	(7)	(36)	-	(43)
Changements apportés à un modèle	4	9	-	13	-	-	-	-
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	46	163	604	813	73	57	366	496
Montants sortis du bilan ³	-	-	(720)	(720)	-	-	(436)	(436)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	171	171	-	-	103	103
Change et autres	(1)	1	(55)	(55)	-	1	(33)	(32)
Solde à la clôture de l'exercice	233 \$	472 \$	- \$	705 \$	188 \$	308 \$	- \$	496 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 043 \$	1 155 \$	533 \$	2 731 \$	746 \$	789 \$	439 \$	1 974 \$
Transfert à l'étape 1	601	(575)	(26)	-	306	(291)	(15)	-
Transfert à l'étape 2	(278)	394	(116)	-	(173)	236	(63)	-
Transfert à l'étape 3	(9)	(310)	319	-	(25)	(161)	186	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(599)	1 189	1 748	2 338	(446)	735	308	597
Montages des prêts	278	8	-	286	276	4	-	280
Acquisitions de prêts	-	-	-	-	470	-	-	470
Décomptabilisations et échéances	(147)	(308)	(11)	(466)	(126)	(193)	-	(319)
Changements apportés à un modèle	53	57	-	110	(17)	(51)	-	(68)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	(101)	455	1 914	2 268	265	279	416	960
Montants sortis du bilan ³	-	-	(1 802)	(1 802)	-	-	(372)	(372)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	194	194	-	-	81	81
Change et autres	(50)	88	(302)	(264)	32	87	(31)	88
Solde à la clôture de l'exercice	892 \$	1 698 \$	537 \$	3 127 \$	1 043 \$	1 155 \$	533 \$	2 731 \$
Total à la clôture de l'exercice	1 378 \$	2 827 \$	731 \$	4 936 \$	1 524 \$	2 048 \$	695 \$	4 267 \$
Composition : Prêts	1 143 \$	2 560 \$	653 \$	4 356 \$	1 264 \$	1 859 \$	684 \$	3 807 \$
Autres instruments de crédit ⁴	235	267	78	580	260	189	11	460

¹ Inclut les variations à la provision liée aux prêts douteux acquis.

² Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 10 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 ((8) millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023).

³ En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

⁴ D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2024 et 2023. L'étape 1 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 comprend les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023			
	Étape 1 ¹	Étape 2	Étape 3 ^{2,3}	Total	Étape 1 ¹	Étape 2	Étape 3 ^{2,3}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Exceptionnellement faible	1 \$	- \$	- \$	1 \$	2 \$	- \$	- \$	2 \$
Très faible	86 730	5 631	-	92 361	85 423	171	-	85 594
Bas	52 111	15 080	-	67 191	51 366	10 820	-	62 186
Moyen	7 402	5 329	-	12 731	5 289	5 434	-	10 723
Haut	268	2 622	-	2 890	282	2 015	-	2 297
Non coté ⁴	14 207	1 042	-	15 249	15 906	118	-	16 024
Douteux	-	-	657	657	-	-	424	424
Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation	160 719	29 704	657	191 080	158 268	18 558	424	177 250
Provision pour pertes sur créances	56	185	10	251	73	146	5	224
Valeur comptable	160 663	29 519	647	190 829	158 195	18 412	419	177 026
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	9 162	145	-	9 307	1 547	4	-	1 551
Très faible	20 466	903	-	21 369	37 924	180	-	38 104
Bas	26 125	4 575	-	30 700	21 406	1 052	-	22 458
Moyen	7 405	5 526	-	12 931	7 971	5 686	-	13 657
Haut	789	2 017	-	2 806	759	2 127	-	2 886
Non coté ⁴	14 522	475	-	14 997	24 426	411	-	24 837
Douteux	-	-	577	577	-	-	549	549
Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	78 469	13 641	577	92 687	94 033	9 460	549	104 042
Provision pour pertes sur créances	183	447	168	798	208	415	152	775
Valeur comptable	78 286	13 194	409	91 889	93 825	9 045	397	103 267
Prêts sur cartes de crédit⁵								
Exceptionnellement faible	1 660	-	-	1 660	1 605	-	-	1 605
Très faible	2 166	1	-	2 167	1 946	1	-	1 947
Bas	2 110	60	-	2 170	1 884	70	-	1 954
Moyen	4 544	824	-	5 368	3 860	890	-	4 750
Haut	746	922	-	1 668	533	763	-	1 296
Non coté ⁴	430	149	-	579	651	91	-	742
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde brut des prêts sur cartes de crédit	11 656	1 956	-	13 612	10 479	1 815	-	12 294
Provision pour pertes sur créances	161	421	-	582	134	267	-	401
Valeur comptable	11 495	1 535	-	13 030	10 345	1 548	-	11 893
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques⁶								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	191 742	3 437	-	195 179	202 731	3 886	-	206 617
Catégorie spéculative	147 713	15 078	-	162 791	126 535	26 260	-	152 795
Liste de surveillance	238	22 535	-	22 773	1 078	11 520	-	12 598
Douteux	-	-	4 609	4 609	-	-	2 987	2 987
Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	339 693	41 050	4 609	385 352	330 344	41 666	2 987	374 997
Provision pour pertes sur créances	743	1 507	475	2 725	849	1 031	527	2 407
Valeur comptable	338 950	39 543	4 134	382 627	329 495	40 635	2 460	372 590
Total du solde brut des prêts et acceptations	590 537	86 351	5 843	682 731	593 124	71 499	3 960	668 583
Total du solde net des prêts et acceptations	589 394	83 791	5 190	678 375	591 860	69 640	3 276	664 776
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	198 132	787	-	198 919	195 149	1 721	-	196 870
Catégorie spéculative	68 177	6 647	-	74 824	54 148	14 158	-	68 306
Liste de surveillance	59	8 765	-	8 824	254	4 137	-	4 391
Douteux	-	-	1 373	1 373	-	-	687	687
Engagements de prêt et contrats de garantie financière, montant brut	266 368	16 199	1 373	283 940	249 551	20 016	687	270 254
Provision pour pertes sur créances	235	267	78	580	260	189	11	460
Valeur comptable ^{7,8}	266 133 \$	15 932 \$	1 295 \$	283 360 \$	249 291 \$	19 827 \$	676 \$	269 794 \$

¹ Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation de 163 millions de dollars (1 676 millions au 31 octobre 2023) et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 12 431 millions (5 720 millions au 31 octobre 2023) qui sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

² Comprend les prêts douteux de Bank of the West que nous avons acquis.

³ Une proportion de 92 % des prêts se situant à l'étape 3 était garantie entièrement ou en partie au 31 octobre 2024 (93 % au 31 octobre 2023).

⁴ Comprend les portefeuilles constitués et certains cas où des paramètres de notation interne du risque ne sont pas attribués. On recourt à d'autres sources d'évaluation de la qualité du risque de crédit ainsi qu'à des méthodes, des politiques et des outils de notation du crédit pour gérer le risque de crédit auquel sont exposés ces portefeuilles.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

⁶ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

⁷ Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

⁸ Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de contreparties.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023			
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ²	Montant net	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ²	Montant net
Répartition géographique ³								
Canada	392 398 \$	461 \$	1 531 \$	390 406 \$	365 455 \$	457 \$	1 272 \$	363 726 \$
États-Unis	277 718	192	2 141	275 385	283 355	227	1 833	281 295
Autres pays	12 256	–	31	12 225	11 662	–	18	11 644
Total	682 372 \$	653 \$	3 703 \$	678 016 \$	660 472 \$	684 \$	3 123 \$	656 665 \$

¹ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 78 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (11 millions au 31 octobre 2023).

² Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 502 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (449 millions au 31 octobre 2023).

³ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2024 et 2023 :

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023		
	Solde brut des prêts douteux	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹	Solde net des prêts douteux	Solde brut des prêts douteux	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹	Solde net des prêts douteux	
Prêts hypothécaires à l'habitation	657 \$	10 \$	647 \$	424 \$	5 \$	419 \$	
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	577	168	409	549	152	397	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ²	4 609	475	4 134	2 987	527	2 460	
Total	5 843 \$	653 \$	5 190 \$	3 960 \$	684 \$	3 276 \$	
Répartition géographique ³							
Canada	2 513 \$	461 \$	2 052 \$	1 629 \$	457 \$	1 172 \$	
États-Unis	3 327	192	3 135	2 331	227	2 104	
Autres pays	3	–	3	–	–	–	
Total	5 843 \$	653 \$	5 190 \$	3 960 \$	684 \$	3 276 \$	

¹ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 78 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (11 millions au 31 octobre 2023).

² Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

³ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur et ils sont désignés soit comme des prêts productifs acquis (prêts pour lesquels les paiements d'intérêts et de capital sont toujours faits dans les délais prévus) ou comme des prêts douteux acquis (prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus). Ces prêts sont par la suite évalués au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle opérationnel.

Prêts productifs acquis

Pour les prêts à échéance fixe, la différence entre la juste valeur et la valeur nominale, désignée comme étant la juste valeur de marché est amortie par imputations dans les revenus d'intérêts sur la durée d'utilité attendue du prêt à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de marché des prêts renouvelables est amortie dans les revenus nets d'intérêts selon le mode linéaire sur la durée contractuelle du prêt. Lors du remboursement des prêts, le reliquat de la juste valeur de marché non amortie afférente à ce prêt est comptabilisé dans les revenus d'intérêts dans la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Tous les prêts productifs acquis ont été initialement comptabilisés à l'étape 1 aux fins du calcul des pertes sur créances attendues.

Par suite de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts productifs acquis d'une juste valeur de 76 068 millions de dollars. La juste valeur reflétait une estimation des pertes sur créances futures attendues à la date d'acquisition de 1 047 millions ainsi que des primes ou escomptes sur les taux d'intérêt par rapport aux taux en vigueur sur le marché. Les créances contractuelles brutes se sont élevées à 78 931 millions.

Au 31 octobre 2024, les prêts productifs acquis inscrits à notre bilan consolidé ont totalisé 45 697 millions (68 025 millions au 31 octobre 2023), ce qui comprend une juste valeur de marché résiduelle de (1 483) millions ((2 317) millions au 31 octobre 2023).

Prêts douteux acquis

Nous réévaluons sur une base régulière les montants que nous prévoyons recouvrer sur les prêts douteux acquis. Une augmentation des flux de trésorerie attendus donne lieu à un recouvrement de pertes sur créances ainsi qu'à une baisse de la provision pour pertes sur créances ou bien, si aucune provision n'a été constituée, à une hausse de la valeur comptable en cours des prêts acquis. Une diminution des flux de trésorerie attendus donne lieu à une charge portée à la dotation à la provision pour pertes sur créances et à une hausse de la provision pour pertes sur créances. Nous comptabilisons les revenus d'intérêts à l'aide de la méthode du taux d'intérêt attendu sur la durée réelle du prêt. Les prêts douteux acquis relèvent de l'étape 3.

Le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts douteux acquis d'une juste valeur totale de 415 millions de dollars, ce qui comprend une juste valeur de marché de (168) millions. Au 31 octobre 2024, les prêts douteux acquis inscrits à notre bilan consolidé ont totalisé 123 millions (219 millions au 31 octobre 2023), ce qui comprend une juste valeur de marché résiduelle de (20) millions ((61) millions au 31 octobre 2023).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2024 et 2023. Les prêts dont les versements prévus sont en souffrance depuis moins de 30 jours ont été exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

	2024			2023		
	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	696 \$	15 \$	711 \$	707 \$	9 \$	716 \$
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	734	173	907	1 003	129	1 132
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	689	16	705	826	18	844
Total	2 119 \$	204 \$	2 323 \$	2 536 \$	156 \$	2 692 \$

¹ Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 16 millions de dollars au 31 octobre 2024 (10 millions au 31 octobre 2023).

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour pertes sur prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Le scénario optimiste au 31 octobre 2024 suppose une croissance économique beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse entendre notre scénario de référence ainsi que des taux de chômage inférieurs.

Au 31 octobre 2024, notre scénario de référence prévoit un contexte économique où les taux de chômage seront plus élevés à court terme, en grande partie en raison des taux d'intérêt élevés et d'un resserrement des conditions de prêt ainsi qu'une reprise économique modérée à moyen terme étant donné que l'inflation devrait s'atténuer davantage et de ce fait, entraîner une baisse des taux d'intérêt. Au 31 octobre 2023, notre scénario de référence prévoyait que l'environnement économique serait faible à court terme, tout en s'améliorant à moyen terme.

En supposant que les prévisions du scénario de référence se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 625 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2 625 millions au 31 octobre 2023) contre 4 205 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (3 572 millions au 31 octobre 2023).

À compter du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons ajouté un quatrième scénario afin de refléter une baisse moins importante (scénario pessimiste), ce qui nous permet d'améliorer le continuum des prévisions économiques utilisées pour l'estimation de la provision. Au 31 octobre 2024, notre scénario pessimiste prévoit une escalade marquée de la guerre en Ukraine et à court terme, une contraction sévère de l'économie tant au Canada qu'aux États-Unis, suivie d'une reprise relativement lente. Notre scénario pessimiste grave fait état d'une contraction plus sévère des économies canadienne et américaine comparativement au scénario pessimiste. Le scénario pessimiste grave au 31 octobre 2023 prévoyait, globalement, un contexte économique similaire au cours de la période visée par les prévisions. En supposant que les prévisions économiques du scénario pessimiste grave se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 7 500 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 025 millions au 31 octobre 2023), contre 4 205 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (3 572 millions au 31 octobre 2023).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille de prêts changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les quatre scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations souvent inégales liées à chacun pouvant varier au fil du temps.

Les tableaux qui suivent présentent les principales variables économiques utilisées pour évaluer les prévisions en matière de provision liée aux prêts productifs pour les 12 prochains mois ou sur la durée de vie. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Au 31 octobre 2024							
	Scénarios							
	Scénario optimiste		Scénario de référence		Scénario pessimiste		Scénario pessimiste grave	
	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹
Taux de croissance du PIB réel ²								
Canada	4,6 %	2,6 %	1,8 %	1,9 %	(2,3)%	1,3 %	(3,6)%	1,2 %
États-Unis	4,3 %	2,4 %	1,9 %	1,9 %	(2,1)%	1,4 %	(3,4)%	1,3 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans								
Canada	1,3 %	1,8 %	1,9 %	2,0 %	3,6 %	3,0 %	4,2 %	3,5 %
États-Unis	0,9 %	1,6 %	1,6 %	2,0 %	3,4 %	3,1 %	4,6 %	3,6 %
Taux de chômage								
Canada	5,3 %	4,8 %	7,0 %	6,8 %	8,8 %	9,4 %	9,8 %	10,5 %
États-Unis	3,4 %	3,0 %	4,7 %	4,4 %	6,7 %	7,3 %	7,6 %	8,4 %
Indice des prix des habitations ²								
Canada ³	5,9 %	5,4 %	1,6 %	3,0 %	(10,9)%	(1,0)%	(19,0)%	(5,0)%
États-Unis ⁴	5,9 %	4,0 %	2,8 %	2,6 %	(9,6)%	(1,0)%	(19,3)%	(4,3)%

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'Indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Scénarios					
	Scénario optimiste		Scénario de référence		Scénario pessimiste grave	
	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹
Taux de croissance du PIB réel ²						
Canada	3,2 %	2,6 %	0,4 %	1,9 %	(3,9)%	1,2 %
États-Unis	4,1 %	2,5 %	1,4 %	2,0 %	(3,5)%	1,4 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans						
Canada	1,7 %	1,8 %	2,4 %	2,0 %	4,2 %	3,5 %
États-Unis	1,4 %	1,7 %	2,2 %	2,1 %	4,6 %	3,5 %
Taux de chômage						
Canada	4,2 %	3,7 %	5,9 %	5,7 %	9,3 %	10,1 %
États-Unis	2,9 %	2,5 %	4,2 %	4,1 %	7,5 %	8,3 %
Indice des prix des habitations ²						
Canada ³	9,9 %	6,9 %	5,5 %	4,5 %	(20,2)%	(5,0)%
États-Unis ⁴	2,7 %	3,7 %	(0,5)%	2,3 %	(19,2)%	(4,3)%

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'Indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 3 050 millions de dollars (2 800 millions au 31 octobre 2023), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 4 205 millions au 31 octobre 2024 (3 572 millions au 31 octobre 2023).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Les modifications peuvent comprendre une réduction des taux d'intérêt, une prorogation de la date d'échéance, des congés de paiement, une exonération de paiement ou une consolidation des dettes. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsqu'un prêt douteux est renégocié, il redevient un prêt productif s'il ne présente plus aucune des caractéristiques exigeant son classement dans les prêts douteux et si l'emprunteur a démontré qu'il s'acquitte bien de ses obligations de paiement selon les conditions de la restructuration du prêt pendant une période de temps donnée.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 était de 1 595 millions de dollars (1 005 millions en 2023). Au 31 octobre 2024, 3 millions (26 millions au 31 octobre 2023) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au 31 octobre 2024, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 67 millions de dollars (18 millions au 31 octobre 2023). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié. Nous n'occupons aucun bien saisi pour nos propres fins commerciales.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 25 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, évaluer, gérer (y compris les mesures d'atténuation), surveiller et signaler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. Les facteurs macroéconomiques, comme les taux d'intérêt et les taux de chômage, ont une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes. Les textes et les tableaux en bleu de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantissements. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéficiaire.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Note 6 : Transfert d'actifs financiers

Transfert d'actifs financiers non admissibles à une décomptabilisation

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Pour certaines de ces ventes, puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons pas les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie en découlant est comptabilisé comme un financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu pour 3 687 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (4 950 millions en 2023).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes se rapportant aux titrisations de prêts :

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation ²	106 \$	– \$	277 \$	– \$
Prêts	9 277	–	7 317	–
Autres actifs connexes ³	6 952	–	8 430	–
Total	16 335 \$	16 118 \$	16 024 \$	15 266 \$
Passifs connexes⁴	15 790 \$	15 598 \$	14 937 \$	14 244 \$

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision pour pertes sur créances, le cas échéant.

² Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

³ Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

⁴ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2024, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 12 913 millions de dollars et à 97 878 millions, respectivement (13 559 millions et 92 549 millions, respectivement au 31 octobre 2023). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, en tant que titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés, dans notre état consolidé des résultats.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires et prêts afférents à des véhicules récréatifs acquis ou montés aux États-Unis qui ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 10 249 millions de dollars de ces prêts (364 millions en 2023) et avons comptabilisé une perte de 153 millions (profit de 10 millions en 2023) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2024, la valeur comptable des droits de gestion se chiffrait à 169 millions (94 millions au 31 octobre 2023) et la juste valeur était de 192 millions (120 millions au 31 octobre 2023).

Nous conservons des droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 4 412 millions de dollars de ces prêts (1 302 millions en 2023) et avons comptabilisé un profit de 49 millions (28 millions en 2023). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts au coût amorti se chiffrait à 7 millions et à 40 millions, respectivement au 31 octobre 2024 (valeur comptable de 8 millions et de 38 millions respectivement au 31 octobre 2023). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Si nous n'avons pas transféré à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2024, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 6 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (9 millions au 31 octobre 2023). Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

Comme il est mentionné ci-dessus, nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Certaines de ces ventes remplissaient les conditions de décomptabilisation, puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux prêts titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 2 157 millions de dollars de ces prêts (1 186 millions en 2023) et avons comptabilisé un profit de 90 millions (53 millions en 2023) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Nous conservons certains droits résiduels à l'égard des prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. La valeur comptable de nos droits résiduels, classés comme des prêts à la juste valeur, se chiffrait à 146 millions au 31 octobre 2024 (56 millions au 31 octobre 2023).

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Si une réévaluation permet de déterminer que nous ne contrôlons plus l'entité structurée, nous décomptabiliserons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes et nos prêts automobiles canadiens afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs afférents à ces entités de titrisation consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2024				2023	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur		
Actifs						
Créances de cartes de crédit	10 964 \$	10 964 \$	9 506 \$	9 506 \$		
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ²	3 732	3 728	4 695	4 670		
Total	14 696 \$	14 692 \$	14 201 \$	14 176 \$		
Passifs connexes ³	9 151 \$	9 146 \$	10 376 \$	10 177 \$		

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

² Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

³ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, pour un montant de 750 millions, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, pour un montant de 1 000 millions, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4, à 7,700 %, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains et de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5, à 7,300 %, pour un montant de 750 millions de dollars américains; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) pour un montant de 1 250 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 53, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions de dollars américains ainsi que les actions privilégiées de catégorie B, série 54, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions de dollars américains émises par BMO concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4 et de série 5 respectivement. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 17 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous avons mis en place une entité de financement qui émet du papier commercial à des tiers. Nous fournissons des sûretés pour garantir le papier commercial en échange d'un prêt intersociétés. Le montant du papier commercial émis par l'entité totalisait 9 682 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 054 millions au 31 octobre 2023). Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent au papier commercial.

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 25 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées, créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et des clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, nous ne disposons pas d'autres accords contractuels ou non contractuels qui exigent que nous fournissions un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2024						2023	
	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation		
Participations inscrites dans notre bilan consolidé								
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 \$	5 536 \$	- \$	184 \$	5 182 \$	- \$		
Titres de négociation	170	-	21 485	518	-	3 346		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	40	-	-	23	-	-		
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 484	-	-	1 393	-	-		
Instruments dérivés	1	-	-	23	-	-		
Titres divers	8	-	169	9	-	100		
Total	1 810 \$	5 536 \$	21 654 \$	2 150 \$	5 182 \$	3 446 \$		
Passifs financiers								
Dépôts	107 \$	5 536 \$	- \$	184 \$	5 182 \$	- \$		
Instruments dérivés	3	-	-	-	-	-		
Divers	-	87	-	-	79	-		
Total	110 \$	5 623 \$	- \$	184 \$	5 261 \$	- \$		
Exposition maximale aux pertes²	20 998 \$	1 \$	21 654 \$	21 740 \$	1 \$	3 446 \$		
Total des actifs des entités	12 956 \$	5 624 \$	87 611 \$	13 936 \$	5 260 \$	30 877 \$		

¹ Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ou les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale aux pertes représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

Entités de titrisation des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous agissons en tant que mandataire pour le compte des vendeurs et que, par conséquent, nous ne contrôlons pas ces entités.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités de trésorerie et de tout montant non utilisé des entités financées par BMO s'établissait à 19 296 millions de dollars au 31 octobre 2024 (19 775 millions au 31 octobre 2023). Ce montant est inclus dans les engagements décrits à la note 25. Notre participation dans ces entités au 31 octobre 2024 et 2023 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé au poste passifs liés à la titrisation et aux entités structurées. Au 31 octobre 2024, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 19 903 millions de dollars (3 127 millions au 31 octobre 2023) et un montant de 15 223 millions (1 781 millions au 31 octobre 2023) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2024, nous détenions pour 1 582 millions de dollars de droits conservés (219 millions au 31 octobre 2023) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé dans les valeurs mobilières au poste titres de négociation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 31 832 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (11 779 millions en 2023) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisées; les profits et les pertes étant constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Nous conservons les droits résiduels à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui ont été acquis ou montés aux États-Unis, et par la suite vendus et décomptabilisés au moyen d'entités structurées soutenues par la Banque qui titrisent ces prêts en titres adossés à des créances hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 730 millions de dollars de ces prêts (1 170 millions en 2023) et avons comptabilisé un profit de 19 millions (25 millions en 2023). La valeur comptable de nos droits conservés classés comme des prêts au coût amorti se chiffrait à 169 millions au 31 octobre 2024 (valeur comptable de 100 millions au 31 octobre 2023). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 848 millions de dollars au 31 octobre 2024 (870 millions au 31 octobre 2023), dont 250 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 598 millions de titres détenus à des fins de transaction dans notre bilan consolidé au 31 octobre 2024 (181 millions et 689 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement, des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisés dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces entités en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces entités. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces entités. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements dans ces entités et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont soit des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés soit des contrats qui se négocient sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées à notre état consolidé des résultats. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos dépôts sous forme de certificats de placement garanti sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte et présentés dans les dépôts à notre bilan consolidé.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2024 était de 9 656 millions de dollars (10 323 millions au 31 octobre 2023), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 8 882 millions (9 084 millions au 31 octobre 2023).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats. Nous avons conclu des couvertures économiques dans le cadre de l'entente définitive avec BNP Paribas visant l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales, lesquelles ont été réglées après la finalisation de l'acquisition en 2023. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans notre l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente une estimation ponctuelle qui est susceptible de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 18.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	3 203 \$	(5 707)\$	(2 504)\$	4 193 \$	(9 393)\$	(5 200)\$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	477	(281)	196	360	(84)	276
Options achetées	2 574	-	2 574	3 221	-	3 221
Options vendues	-	(2 341)	(2 341)	-	(3 129)	(3 129)
Contrats à terme standardisés	21	(10)	11	6	(21)	(15)
Contrats de change¹						
Swaps de devises	1 989	(1 378)	611	1 887	(1 397)	490
Swaps de taux d'intérêt et de devises	9 777	(10 867)	(1 090)	10 340	(10 081)	259
Contrats de change à terme	8 150	(6 096)	2 054	6 685	(5 469)	1 216
Options achetées	657	-	657	575	-	575
Options vendues	-	(528)	(528)	-	(448)	(448)
Contrats sur produits de base						
Swaps	1 023	(1 097)	(74)	1 029	(743)	286
Options achetées	644	-	644	850	-	850
Options vendues	-	(607)	(607)	-	(787)	(787)
Contrats à terme standardisés	160	(117)	43	143	(127)	16
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit	14 194	(25 673)	(11 479)	4 690	(11 460)	(6 770)
Achetés	1	(10)	(9)	13	(18)	(5)
Vendus	9	(1)	8	12	(9)	3
Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation	42 879 \$	(54 713)\$	(11 834)\$	34 004 \$	(43 166)\$	(9 162)\$
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt²						
Couvertures de flux de trésorerie – swaps	2 148 \$	(915)\$	1 233 \$	693 \$	(3 784)\$	(3 091)\$
Couvertures de juste valeur – swaps	1 464	(1 589)	(125)	4 877	(1 390)	3 487
Total des swaps	3 612	(2 504)	1 108	5 570	(5 174)	396
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie	699	(1 080)	(381)	333	(1 801)	(1 468)
Couvertures de juste valeur	-	(2)	(2)	69	(1)	68
Couvertures d'investissement net	-	(4)	(4)	-	(8)	(8)
Total des contrats de change	699	(1 086)	(387)	402	(1 810)	(1 408)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	63	-	63	-	(43)	(43)
Total des contrats sur titres de participation	63	-	63	-	(43)	(43)
Juste valeur totale – instruments dérivés de couverture ³	4 374	(3 590)	784	5 972	(7 027)	(1 055)
Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation et de couverture	47 253	(58 303)	(11 050)	39 976	(50 193)	(10 217)
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(31 576)	31 576	-	(26 674)	26 674	-
Total	15 677 \$	(26 727)\$	(11 050)\$	13 302 \$	(23 519)\$	(10 217)\$

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

² Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à la baisse à néant au 31 octobre 2024 (néant au 31 octobre 2023).

³ La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	– \$	16 390 827 \$	16 390 827 \$	– \$	9 254 984 \$	9 254 984 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	3 414 449	3 414 449	–	132 653	132 653
Options achetées	136 796	253 694	390 490	37 264	130 000	167 264
Options vendues	26 468	255 721	282 189	38 256	118 524	156 780
Contrats à terme standardisés	1 735 442	–	1 735 442	1 367 959	–	1 367 959
Total des contrats de taux d'intérêt	1 898 706	20 314 691	22 213 397	1 443 479	9 636 161	11 079 640
Contrats de change¹						
Swaps de devises	–	64 100	64 100	–	54 169	54 169
Swaps de taux d'intérêt et de devises	–	891 272	891 272	–	677 765	677 765
Contrats de change à terme	–	679 250	679 250	–	563 716	563 716
Options achetées	3 572	76 576	80 148	1 851	51 143	52 994
Options vendues	3 248	88 210	91 458	2 282	55 370	57 652
Contrats à terme standardisés	1 751	–	1 751	4 035	–	4 035
Total des contrats de change	8 571	1 799 408	1 807 979	8 168	1 402 163	1 410 331
Contrats sur produits de base						
Swaps	–	20 328	20 328	–	18 574	18 574
Options achetées	43 931	5 495	49 426	30 397	5 319	35 716
Options vendues	45 440	4 268	49 708	31 351	4 218	35 569
Contrats à terme standardisés	36 071	–	36 071	35 285	–	35 285
Total des contrats sur produits de base	125 442	30 091	155 533	97 033	28 111	125 144
Contrats sur titres de participation	333 126	138 034	471 160	189 112	115 689	304 801
Contrats de crédit						
Achetés	–	23 350	23 350	–	16 927	16 927
Vendus	–	16 211	16 211	–	10 010	10 010
Total des contrats de crédit	–	39 561	39 561	–	26 937	26 937
Total	2 365 845 \$	22 321 785 \$	24 687 630 \$	1 737 792 \$	11 209 061 \$	12 946 853 \$

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 2 498 millions de dollars (1 805 millions au 31 octobre 2023).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Nous appliquons les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, à des fins de comptabilité de couverture. Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des options pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques encourus liés aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où ces instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) de notre Rapport de gestion. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change lié aux activités autres que de négociation de notre Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 21.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux variations des taux d'intérêt et de change et des cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Aux termes de la phase 1 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées et prévoient une mesure d'allègement à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications nous ont permis de supposer que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture n'étaient pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, nous permettant toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoyaient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfaisait plus aux exigences d'efficacité du seul fait de la réforme des TIO. En outre, la phase 2 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 nous ont permis de modifier la documentation sur les relations de couverture afin de refléter les changements exigés en fonction de la réforme des TIO, lorsque la phase 1 s'est terminée, sans mettre fin aux relations de couverture existantes. Nous avons continué d'appliquer ces modifications en 2024 jusqu'à ce que la transition relative à toutes les relations de couverture touchées ait été effectuée.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à courir					2024	2023	
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	
Couvertures de flux de trésorerie									
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt									
Montant nominal de référence ¹		62 887 \$	99 368 \$	64 333 \$	34 402 \$	5 882 \$	266 872 \$	186 679 \$	
Taux d'intérêt fixe moyen		4,59 %	3,38 %	3,54 %	3,63 %	3,79 %	3,75 %	4,20 %	
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré²									
Paire dollar canadien-dollar américain		Montant nominal de référence	4 256	21 186	14 229	1 011	251	40 933	43 622
		Taux d'intérêt fixe moyen	1,96 %	3,38 %	3,24 %	1,75 %	3,02 %	3,14 %	2,77 %
		Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain	1,2589	1,3197	1,3532	1,3266	1,3122	1,3252	1,3218
Paire dollar canadien-euro		Montant nominal de référence	717	13 171	3 310	-	201	17 399	16 386
		Taux d'intérêt fixe moyen	5,40 %	3,44 %	3,21 %	-	2,97 %	3,47 %	3,15 %
		Cours de change moyen : dollar canadien-euro	1,4345	1,4177	1,4711	-	1,4870	1,4293	1,4352
Autres paires de devises ³		Montant nominal de référence	923	6 548	2 219	237	-	9 927	9 787
		Taux d'intérêt fixe moyen	2,54 %	2,98 %	4,22 %	4,83 %	-	3,26 %	2,99 %
		Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro	1,4539	1,6847	1,2748	0,3257	-	1,5391	1,5221
Risque lié aux cours des actions – swaps sur rendement total⁴									
Montant nominal de référence		20	460	-	-	-	480	451	
Couvertures de juste valeur									
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt									
Montant nominal de référence ⁵		51 525	42 933	56 909	33 010	3 901	188 278	169 368	
Taux d'intérêt fixe moyen		4,53 %	3,94 %	3,71 %	3,74 %	3,80 %	3,99 %	3,91 %	
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)									
Montant nominal de référence		1 479	-	-	-	-	1 479	2 825	
Prix moyen en dollars		108	-	-	-	-	108	105	
Risque de change – swaps de devises⁶									
Paire dollar américain-euro		Montant nominal de référence	21	-	-	-	21	21	
		Taux d'intérêt fixe moyen	3,25 %	-	-	-	3,25 %	3,25 %	
		Cours de change moyen : dollar américain-euro	0,9706	-	-	-	0,9706	0,9706	
Paire dollar américain-yen japonais		Montant nominal de référence	-	-	-	-	-	476	
		Taux d'intérêt fixe moyen	-	-	-	-	-	(0,08)%	
		Cours de change moyen : dollar américain-yen japonais	-	-	-	-	-	0,0076	
Couvertures d'investissement net									
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme									
Paire dollar canadien – renminbi		Montant nominal de référence	677	-	-	-	677	650	
Risque de change – passif – dépôts									
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable		16 053	-	-	-	-	16 053	13 154	
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable		300	-	-	-	-	300	157	

¹ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à 21 718 millions de dollars. Au 31 octobre 2024, il n'y avait aucun instrument dérivé dont le taux de référence était le CDOR.

² Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

³ Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling, dollar canadien-dollar de Hong Kong, dollar canadien-yen japonais ou dollar canadien-couronne norvégienne, le cas échéant. Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à néant.

⁴ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps sur rendement total échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à 451 millions de dollars.

⁵ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à 22 328 millions de dollars.

⁶ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à néant.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises, des contrats à terme de gré à gré et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable du risque de taux d'intérêt sur les marchés financiers pertinents, comme le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) ou le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA).

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt ou le risque de change dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de vie de la couverture. Les intérêts payés sur les dérivés qui couvrent le risque lié aux cours des actions sur certains paiements fondés sur des actions sont comptabilisés dans la charge de rémunération du personnel.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la charge de rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard d'instruments de couverture et d'éléments couverts sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement, ainsi que l'utilisation d'instruments de couverture sans plancher dans des relations de couverture avec plancher.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de notre instrument de couverture comme couverture d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée soit au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant, soit en utilisant une analyse quantitative de régression statistique. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité importante n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 :

(en millions de dollars canadiens)

2024

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	2 148 \$	(915)\$	3 552 \$	(3 615)\$	(12)\$
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme	699	(1 080)	(251)	251	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	63	-	165	(165)	-
	2 910	(1 995)	3 466	(3 529)	(12)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme	-	(4)	(23)	19	(4)
Risque de change - passif-dépôts	-	(16 353)	(119)	119	-
Total	2 910 \$	(18 352)\$	3 324 \$	(3 391)\$	(16)\$

2023

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	693 \$	(3 784)\$	(1 543)\$	1 511 \$	- \$
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme ³	333	(1 801)	(245)	245	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	-	(43)	(80)	80	-
	1 026	(5 628)	(1 868)	1 836	-
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme	-	(8)	23	(22)	1
Risque de change - passif-dépôts	-	(13 311)	(485)	485	-
Total	1 026 \$	(18 947)\$	(2 330)\$	2 299 \$	1 \$

¹ Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond aux montants à jour.

³ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales, qui ont été réglés au moment de la réalisation de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Le tableau suivant présente un rapprochement des répercussions de nos couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 :

(en millions de dollars canadiens)

							2024	
							Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
	Solde au 31 octobre 2023	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2024 ^{1, 2}	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées		
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	(8 015)\$	3 564 \$	1 971 \$	(2 480) \$	1 695 \$	(4 175)\$		
Risque de change	610	(251)	(2)	357	357	-		
Risque lié au cours des actions	(72)	165	(16)	77	77	-		
	(7 477)	3 478	1 953	(2 046)	2 129	(4 175)		
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(2 186)	(138)	-	(2 324)	(2 324)	-		
Total	(9 663)\$	3 340 \$	1 953 \$	(4 370)\$	(195)\$	(4 175)\$		

							2023	
							Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
	Solde au 31 octobre 2022	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net/dans l'écart d'acquisition, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net/l'écart d'acquisition	Solde au 31 octobre 2023 ^{1, 2}	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées		
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	(8 204)\$	(1 543)\$	1 732 \$	(8 015)\$	(2 720)\$	(5 295)\$		
Risque de change ³	1 223	(245)	(368)	610	610	-		
Risque lié au cours des actions	33	(80)	(25)	(72)	(72)	-		
	(6 948)	(1 868)	1 339	(7 477)	(2 182)	(5 295)		
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(1 723)	(463)	-	(2 186)	(2 186)	-		
Total	(8 671)\$	(2 331)\$	1 339 \$	(9 663)\$	(4 368)\$	(5 295)\$		

¹ Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à 527 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2 029 millions au 31 octobre 2023).

² Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures d'investissement net se chiffrait à 593 millions de dollars au 31 octobre 2024 (555 millions au 31 octobre 2023).

³ À la clôture de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons réglé les contrats de change à terme conclus pour atténuer l'incidence du risque de change lié au prix d'acquisition de Bank of the West, et reclassé un profit de 269 millions de dollars après impôts dans l'écart d'acquisition. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et les écarts entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

							2024	
							Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts	
	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹		Inefficacité de la couverture			Valeur comptable de l'élément couvert ²	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres			
Couverture de juste valeur³								
Swaps de taux d'intérêt	1 464 \$	(1 589)\$	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	(2)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	(3 266)	3 117	(149)	118 397	741	(1 293)
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	1 234	(1 217)	17	(65 156)	(214)	930
Total	1 464 \$	(1 591)\$	(2 032)\$	1 900 \$	(132)\$	53 241 \$	527 \$	(363)\$

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2024.

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹		Inefficacité de la couverture				Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts	
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres	Valeur comptable de l'élément couvert ²	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur³								
Swaps de taux d'intérêt	4 877 \$	(1 390)\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Swaps de devises	69	(1)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	4 071	(3 955)	116	87 043	(4 373)	(404)
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(1 078)	1 139	61	(77 358)	1 015	1 867
Total	4 946 \$	(1 391)\$	2 993 \$	(2 816)\$	177 \$	9 685 \$	(3 358)\$	1 463 \$

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2023.

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché découlant de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement un montant qui représente une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en obtenant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : La perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément et dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) édictée par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)

	2024			2023		
	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	2 404 \$	7 797 \$	1 125 \$	1 265 \$	5 133 \$	1 006 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	650	2 696	600	571	2 219	471
Options achetées	42	338	188	45	174	61
Options vendues	2	211	78	1	140	77
	3 098	11 042	1 991	1 882	7 666	1 615
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	122	279	6	171	296	6
Options achetées	8	19	-	3	4	-
Options vendues	-	1	-	-	-	-
	130	299	6	174	300	6
Total des contrats de taux d'intérêt	3 228	11 341	1 997	2 056	7 966	1 621
Contrats de change²						
Hors cote						
Swaps	1 559	7 218	825	1 921	6 517	1 313
Contrats de change à terme	2 709	9 643	1 764	2 300	9 296	1 908
Options achetées	142	447	142	149	448	129
Options vendues	1	119	27	2	118	39
	4 411	17 427	2 758	4 372	16 379	3 389
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	-	1	-	-	-	-
Options achetées	-	3	-	3	8	-
Options vendues	-	-	-	-	-	-
	-	4	-	3	8	-
Total des contrats de change	4 411	17 431	2 758	4 375	16 387	3 389
Contrats sur produits de base						
Hors cote						
Swaps	993	4 256	1 035	468	1 957	683
Options achetées	155	484	182	4	280	110
Options vendues	10	246	86	47	331	106
	1 158	4 986	1 303	519	2 568	899
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	176	594	12	243	869	17
Options achetées	179	319	6	329	535	11
Options vendues	-	73	1	3	83	2
	355	986	19	575	1 487	30
Total des contrats sur produits de base	1 513	5 972	1 322	1 094	4 055	929
Contrats sur titres de participation						
Hors cote						
Négoiés en bourse	199	8 625	1 645	684	8 274	2 123
	675	2 899	58	1 640	4 635	93
Total des contrats sur titres de participation	874	11 524	1 703	2 324	12 909	2 216
Contrats de crédit						
	103	309	39	446	1 093	81
Total	10 129 \$	46 577 \$	7 819 \$	10 295 \$	42 410 \$	8 236 \$

¹ La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice NFP établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

	Terme à courir					2024	2023
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps	8 085 307 \$	3 515 046 \$	2 371 050 \$	2 013 819 \$	860 755 \$	16 845 977 \$	9 611 030 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	4 016 550	1 652 656	127 962	23 015	3 866	5 824 049	1 827 482
Total des contrats de taux d'intérêt	12 101 857	5 167 702	2 499 012	2 036 834	864 621	22 670 026	11 438 512
Contrats de change¹							
Swaps	222 003	359 299	211 093	149 931	59 997	1 002 323	780 954
Contrats de change à terme	651 037	21 566	2 334	1 854	3 136	679 927	564 366
Contrats à terme standardisés	1 735	16	-	-	-	1 751	4 035
Options	152 864	17 904	838	-	-	171 606	110 646
Total des contrats de change	1 027 639	398 785	214 265	151 785	63 133	1 855 607	1 460 001
Contrats sur produits de base							
Swaps	13 781	5 593	597	357	-	20 328	18 574
Contrats à terme standardisés	20 226	14 393	1 292	160	-	36 071	35 285
Options	47 556	51 286	193	99	-	99 134	71 285
Total des contrats sur produits de base	81 563	71 272	2 082	616	-	155 533	125 144
Contrats sur titres de participation	394 847	61 511	12 809	1 738	735	471 640	305 252
Contrats de crédit	1 233	5 273	23 239	8 511	1 305	39 561	26 937
Total du montant nominal de référence	13 607 139 \$	5 704 543 \$	2 751 407 \$	2 199 484 \$	929 794 \$	25 192 367 \$	13 355 846 \$

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il n'y a eu aucune réduction de valeur pour dépréciation des bureaux et du matériel au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023. Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu. Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il y a un changement dans l'utilisation. Nous avons comptabilisé une dépréciation liée à nos actifs au titre de droits d'utilisation de 1 million de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 (40 millions en 2023).

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'à le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés sous bureaux et matériel dans les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel que nous détenons ou louons :

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût							
Solde au 31 octobre 2022	119 \$	1 688 \$	2 671 \$	945 \$	2 054 \$	3 435 \$	10 912 \$
Entrées/modifications de contrats de location	13	91	280	125	413	406	1 328
Acquisitions	213	276	63	12	25	523	1 112
Sorties	(28)	(26)	(109)	(30)	(97)	(60)	(350)
Change et autres	6	18	18	8	18	53	121
Solde au 31 octobre 2023	323	2 047	2 923	1 060	2 413	4 357	13 123
Entrées/modifications de contrats de location	-	81	270	117	352	171	991
Sorties	(7)	(41)	(22)	(11)	(26)	-	(107)
Actifs entièrement amortis	-	(32)	(694)	(257)	(71)	(96)	(1 150)
Change et autres	1	4	3	2	7	12	29
Solde au 31 octobre 2024	317 \$	2 059 \$	2 480 \$	911 \$	2 675 \$	4 444 \$	12 886 \$
Amortissement et dépréciation cumulés							
Solde au 31 octobre 2022	- \$	1 188 \$	2 007 \$	667 \$	1 270 \$	939 \$	6 071 \$
Sorties	-	(25)	(106)	(29)	(94)	(50)	(304)
Amortissement	-	70	306	65	169	412	1 022
Change et autres ¹	-	5	21	1	11	55	93
Solde au 31 octobre 2023	-	1 238	2 228	704	1 356	1 356	6 882
Sorties	-	(29)	(12)	(8)	(21)	-	(70)
Amortissement	-	64	261	76	167	402	970
Actifs entièrement amortis	-	(32)	(694)	(257)	(71)	(96)	(1 150)
Change et autres ¹	-	1	(4)	(6)	5	9	5
Solde au 31 octobre 2024	- \$	1 242 \$	1 779 \$	509 \$	1 436 \$	1 671 \$	6 637 \$
Valeur comptable nette							
Solde au 31 octobre 2024	317 \$	817 \$	701 \$	402 \$	1 239 \$	2 773 \$	6 249 \$
Solde au 31 octobre 2023	323	809	695	356	1 057	3 001	6 241

¹ Comprend les charges de dépréciation.

Note 10 : Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Programme de récompense AIR MILES

Le 1^{er} juin 2023, nous avons concrétisé l'acquisition des activités du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) de LoyaltyOne Co., une filiale de Loyalty Ventures Inc., dans le cadre d'une procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour un prix d'achat en trésorerie de 157 millions de dollars américains (213 millions de dollars canadiens). AIR MILES exerce ses activités en tant que filiale entièrement détenue de BMO. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada).

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 151 millions de dollars et un écart d'acquisition de 233 millions. Les relations clients et les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties par imputations au résultat sur une période de 5 à 14 ans. L'immobilisation incorporelle liée au nom commercial a une durée d'utilité indéterminée et n'est pas amortie par imputations au résultat. Une partie de l'écart d'acquisition lié à cette acquisition est déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

1^{er} juin 2023

Valeurs mobilières	668 \$
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	384
Autres actifs	141
Total des actifs	1 193
Revenus différés ¹	916
Autres passifs	64
Total des passifs	980
Prix d'achat	213 \$

¹ Les revenus différés reflètent notre obligation de rembourser les miles qui étaient non utilisés à la date d'acquisition et sont inclus dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

La ventilation du prix d'achat d'AIR MILES est terminée.

Bank of the West

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales auprès de BNP Paribas pour un prix d'achat au comptant de 13,8 milliards de dollars américains (18,4 milliards de dollars canadiens). Bank of the West offre un large éventail de produits et services bancaires, principalement dans les régions de l'Ouest et du Midwest des États-Unis. La fusion permet à BMO d'étendre son marché dans les principaux marchés de Bank of the West, dont la Californie, et d'accélérer l'expansion des services bancaires aux grandes entreprises de BMO. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats comme un regroupement d'entreprises pour ce qui est des groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises principalement aux États-Unis (PE États-Unis) et BMO GP.

Dans le cadre de l'acquisition, nous avons acquis une participation de 51 % dans la filiale de Bank of the West, CLAAS Financial Services, LLC, qui offre du crédit-bail et du financement par des prêts à des entités commerciales qui acquièrent de l'équipement agricole. Nous contrôlons cette société à responsabilité limitée dont les résultats sont compris dans nos états financiers consolidés. Nous avons comptabilisé la participation des autres partenaires de CLAAS Financial Services LLC comme une participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans notre bilan consolidé.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 2 883 millions de dollars et un écart d'acquisition de 10 582 millions. Les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des relations clients sont amorties par imputations au résultat dans la période au cours de laquelle nous croyons pouvoir en retirer un avantage, de manière accélérée, sur une période d'au plus 15 ans. L'écart d'acquisition comprend surtout des possibilités de synergie et des économies d'échelle qui devraient résulter des activités regroupées de BMO et de Bank of the West. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Nous avons comptabilisé des actifs acquis et des passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition, comme le présente le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} février 2023
Contrepartie d'achat	18 382 \$
Incidence des contrats à terme de gré à gré ¹	(269)
Contrepartie d'achat nette	18 113
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Valeurs mobilières	28 437
Prêts	
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 912
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	20 268
Prêts sur cartes de crédit	885
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	43 418
Total des prêts	76 483
Autres actifs ²	9 152
Immobilisations incorporelles	2 883
Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis	116 955
Juste valeur des passifs identifiables repris	
Dépôts	91 711
Autres passifs ²	17 697
Total de la juste valeur des passifs identifiables repris	109 408
Participation ne donnant pas le contrôle	16
Écart d'acquisition	10 582
Contrepartie d'achat nette	18 113 \$

¹ Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondaient aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat libellé en dollars canadiens entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture. Les variations de la juste valeur afférentes à ces contrats à terme de gré à gré de 269 millions de dollars après les impôts ont été comptabilisées en diminution de l'équivalent en dollars canadiens du prix d'achat.

² L'actif d'impôt différé net comptabilisé dans le bilan d'ouverture s'est élevé à 1 273 millions de dollars.

La ventilation du prix d'achat de Bank of the West est terminée.

La comptabilisation des prêts acquis, y compris la provision initiale pour pertes sur créances, fait l'objet d'une analyse à la note 4.

En 2023, l'apport de Bank of the West aux revenus et au bénéfice net compris dans nos résultats consolidés s'est chiffré à 3 143 millions de dollars et à 361 millions, respectivement. Le bénéfice net de 361 millions ne tient pas compte de la provision initiale pour pertes sur créances de 705 millions (517 millions après impôts) et des coûts liés à l'intégration et à l'acquisition de 1 792 millions (1 342 millions après impôts). En supposant que l'acquisition soit survenue le 1^{er} novembre 2022 et que les mêmes justes valeurs aient été appliquées, nous estimons que nos revenus et notre bénéfice net consolidés combinés pour 2023 auraient été de 32 milliards de dollars et de 4,5 milliards, respectivement.

Incidence des mesures de gestion de la juste valeur

La juste valeur des prêts à taux fixe, des titres et des dépôts repose en grande partie sur les taux d'intérêt. Comme les taux ont augmenté entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture, la juste valeur des instruments à taux fixe acquis (plus particulièrement, les prêts, les valeurs mobilières et les dépôts) a diminué, ce qui donne lieu à un écart d'acquisition plus élevé à la clôture, comparativement aux estimations que nous avons formulées à la date de l'annonce. En revanche, la juste valeur des actifs (passifs) à taux variable et des dépôts sans échéance se rapprochait de la valeur nominale. Les variations de l'écart d'acquisition eu égard à nos hypothèses initiales annoncées le 20 décembre 2021 ont eu une incidence sur les ratios des fonds propres à la clôture de la transaction du fait que l'écart d'acquisition est comptabilisé en déduction des fonds propres selon les règles de l'accord de Bâle III du BSIF.

Lors de l'annonce de l'entente visant l'acquisition de Bank of the West, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable et avons constitué un portefeuille d'obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan afin de couvrir économiquement l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur nos ratios des fonds propres à la clôture de la transaction. Nous avons comptabilisé, dans les revenus d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, des revenus nets d'intérêts et des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 5,7 milliards de dollars relativement à ces instruments entre le 20 décembre 2021 et le 1^{er} février 2023, date à laquelle les swaps de taux d'intérêt ont été neutralisés. Grâce à ces profits, des fonds propres supplémentaires ont permis de compenser l'incidence de l'écart d'acquisition plus élevé à la clôture de la transaction.

Nous avons placé, à la clôture, la majorité de ces obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan, qui étaient dans une position de perte latente, dans des relations de couverture de juste valeur en concluant de nouveaux swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable. Les couvertures de juste valeur, conjuguées à d'autres mesures prises pour ramener notre profil de risque de taux d'intérêt à sa position cible, ont cristallisé une perte de 5,7 milliards de dollars sur ces instruments, laquelle sera prise en compte en diminution des revenus d'intérêts sur la durée résiduelle des instruments, en comptabilisant de nouvelles relations de couverture de juste valeur.

Les justes valeurs des prêts, des valeurs mobilières et des dépôts que nous avons acquis étaient inférieures à la valeur nominale. Cet escompte s'accroîtra pour être porté dans les revenus d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée résiduelle de ces instruments. Il y a lieu de consulter la note 4 pour obtenir un complément d'information sur les prêts acquis.

Leasing Solutions Canada Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons acquis Leasing Solutions Canada Inc. auprès de BNP Paribas. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats à compter du deuxième trimestre de 2023 comme un regroupement d'entreprises dans le groupe d'exploitation Services bancaires PE Canada. Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante pour la Banque.

Radicle Group Inc.

Le 1^{er} décembre 2022, nous avons réalisé l'acquisition de Radicle Group Inc. (Radicle), société de Calgary et chef de file des solutions et services-conseils en matière de durabilité et des solutions technologiques de mesure et de gestion des émissions, contre 1,2 million d'actions ordinaires de BMO d'une valeur totalisant 153 millions de dollars et une contrepartie en trésorerie de 42 millions. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation BMO MC.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 60 millions de dollars et l'écart d'acquisition à hauteur de 85 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 à 15 ans. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition est non déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présentait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} décembre 2022
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles :	145 \$
Autres actifs	85
Total des actifs	230
Passifs	35
Prix d'achat	195 \$

La ventilation du prix d'achat de Radicle est terminée.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2,0 % (2,0 % en 2023). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2024 se situaient dans une fourchette de 9,8 % à 10,8 % (8,9 % à 11,4 % en 2023), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. L'évaluation de la juste valeur relative au modèle des flux de trésorerie est classée au niveau 3 du fait que les données d'entrées ne sont pas observables sur le marché.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			Gestion d'actifs et de patrimoine	BMO Gestion de patrimoine		BMO Marchés des capitaux	Total
	PE Canada	PE États-Unis	Total		Assurance	Total		
Solde au 31 octobre 2022	97 \$	3 929 \$	4 026 \$	822 \$	2 \$	824 \$	435 \$	5 285 \$
Acquisitions ¹	233	10 345	10 578	237	-	237	85	10 900
Change et autres	-	515	515	20	-	20	8	543
Solde au 31 octobre 2023	330	14 789	15 119	1 079	2	1 081	528	16 728
Change et autres	-	43	43	2	-	2	1	46
Solde au 31 octobre 2024	330 \$	14 832 \$	15 162 \$	1 081 \$	2 \$	1 083 \$	529 \$	16 774 \$

¹ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2022	521 \$	978 \$	6 237 \$	259 \$	322 \$	8 317 \$
Entrées	-	-	58	739	33	830
Acquisitions ¹	311	2 453	103	-	227	3 094
Transferts	-	-	672	(672)	-	-
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	-	-	(29)	-	(21)	(50)
Change et autres	18	122	30	(2)	11	179
Solde au 31 octobre 2023	850	3 553	7 071 ²	324	572	12 370
Entrées	-	-	22	782	48	852
Transferts	-	-	688	(688)	-	-
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	-	-	(1 696)	-	(33)	(1 729)
Change et autres	2	10	11	(1)	1	23
Solde au 31 octobre 2024	852 \$	3 563 \$	6 096 ² \$	417 \$	588 \$	11 516 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 31 octobre 2022	435 \$	978 \$	4 422 \$	- \$	289 \$	6 124 \$
Amortissement	44	291	646	-	27	1 008
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	-	-	9	-	-	9
Réductions de valeur	-	-	(29)	-	(21)	(50)
Change et autres	8	26	25	-	4	63
Solde au 31 octobre 2023	487	1 295	5 073 ²	-	299	7 154
Amortissement	62	342	676	-	32	1 112
Réductions de valeur	4	-	22	-	-	26
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	-	-	(1 696)	-	(33)	(1 729)
Change et autres	3	10	15	-	-	28
Solde au 31 octobre 2024	556 \$	1 647 \$	4 090 ² \$	- \$	298 \$	6 591 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2024	296 \$	1 916 \$	2 006 \$	417 \$	290 \$	4 925 \$
Solde au 31 octobre 2023	363	2 258	1 998	324	273	5 216

¹ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² Comprend des logiciels générés en interne de 5 466 millions de dollars dans le coût et de 3 653 millions dans l'amortissement cumulé au 31 octobre 2024 (6 172 millions dans le coût et 4 420 millions dans l'amortissement cumulé au 31 octobre 2023).

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée étaient de 228 millions de dollars au 31 octobre 2024 (227 millions au 31 octobre 2023) et ont essentiellement trait à des contrats de traitement de cartes et de noms commerciaux.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé. Les acceptations ne sont plus offertes depuis la cessation du CDOR le 28 juin 2024.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	3 832 \$	5 806 \$
Intérêts courus à recevoir	4 463	4 097
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	6 350	6 306
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	67	124
Garanties en trésorerie	9 419	9 939
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 727	1 461
Actifs liés à l'assurance ¹	5 748	4 066
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 22)	44	81
Actifs au titre des régimes de retraite (note 22)	1 252	1 225
Métaux précieux ²	9 485	4 701
Total	42 387 \$	37 806 \$

¹ Comprend des immeubles de placement de 1 363 millions de dollars (1 326 millions au 31 octobre 2023) comptabilisés à la juste valeur. Ces immeubles de placement soutiennent nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. La juste valeur a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers et classée au niveau 3 (se reporter à la note 18 pour obtenir un complément d'information sur les niveaux de juste valeur) à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché non observables.

² Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs. Les variations de la juste valeur sont portées à notre état consolidé des résultats aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) de négociation.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus autres que d'intérêts, au poste de la quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue				2024	2023
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts	Dépôts à préavis ¹	Dépôts à terme fixe ^{2,3}		
Dépôts au coût amorti :						
Banques ⁴	4 302 \$	1 945 \$	1 584 \$	24 715 \$	32 546 \$	29 080 \$
Entreprises et administrations publiques	70 630	41 740	209 747	252 902	575 019	548 068
Particuliers	3 567	34 675	140 742	141 783	320 767	297 886
Total des dépôts au coût amorti	78 499	78 360	352 073	419 400	928 332	875 034
Dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	54 108	54 108	35 845
Total⁵	78 499 \$	78 360 \$	352 073 \$	473 508 \$	982 440 \$	910 879 \$
Domiciliation :						
Canada	66 676 \$	66 417 \$	148 164 \$	336 884 \$	618 141 \$	564 412 \$
États-Unis	11 753	11 942	201 844	88 527	314 066	301 064
Autres pays	70	1	2 065	48 097	50 233	45 403
Total	78 499 \$	78 360 \$	352 073 \$	473 508 \$	982 440 \$	910 879 \$

¹ Comprend 44 617 millions de dollars au titre des dépôts non productifs d'intérêts au 31 octobre 2024 (49 515 millions au 31 octobre 2023).

² Comprend 65 986 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2024, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (63 925 millions au 31 octobre 2023). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

³ Au 31 octobre 2024, nous détenions des actifs liquides non grevés de 396 338 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (360 213 millions au 31 octobre 2023).

⁴ Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

⁵ Au 31 octobre 2024 et 2023, les dépôts comprenaient respectivement 521 160 millions de dollars et 492 404 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 54 397 millions et 55 705 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Les dépôts sont évalués au coût amorti, sauf en ce qui a trait aux billets structurés, aux dépôts sur le marché monétaire et aux dépôts de métaux, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 29 136 millions de dollars au 31 octobre 2024 (30 852 millions au 31 octobre 2023) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité ou en partie, par le client sans pénalité. Nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 51 500 millions de dollars au 31 octobre 2024 (52 884 millions au 31 octobre 2023).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 26 957 millions de dollars au 31 octobre 2024 (28 400 millions au 31 octobre 2023).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2024	285 555 \$	77 313 \$	48 086 \$	410 954 \$
Au 31 octobre 2023	269 262	73 226	43 106	385 594

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2024	63 442 \$	33 704 \$	62 674 \$	125 735 \$	285 555 \$
Au 31 octobre 2023	55 070	38 509	61 370	114 313	269 262

Dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Nos dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de passifs au titre des billets structurés, de dépôts sur le marché monétaire et de dépôts de métaux, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Nous y incluons également la valeur des options intégrées se rapportant à des dépôts structurés qui sont comptabilisés au coût amorti. Les variations de la juste valeur de ces dépôts sont comptabilisées en tant que revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Différence entre la juste valeur et le montant dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur - profits (pertes) comptabilisés à l'état consolidé des résultats ¹	Variation de la juste valeur - (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisées dans l'état consolidé des résultats	Variations cumulées de la juste valeur - profits attribuables au risque de crédit propre comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2024	54 108 \$	56 300 \$	(2 192)\$	(4 815)\$	(841)\$	24 \$
Au 31 octobre 2023	35 845	42 973	(7 128)	1 692	(379)	865

¹ La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé. Les acceptations ne sont plus offertes depuis la cessation du CDOR le 28 juin 2024.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement, figurant dans notre bilan consolidé. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	11 311 \$	11 999 \$
Intérêts courus à payer	6 468	5 299
Provision pour pertes sur créances liées aux éléments hors bilan	580	460
Garanties en trésorerie	6 414	6 406
Primes de fidélisation des cartes de crédit	1 465	1 432
Passifs d'impôt exigible	470	44
Passifs d'impôt différé (note 23)	1	16
Obligations locatives	3 326	3 506
Passifs des filiales	5 633	18 120
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 22)	863	823
Passif au titre des régimes de retraite (note 22)	189	179
Total	36 720 \$	48 284 \$

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Primes de fidélisation des cartes de crédit

Nous percevons des commissions d'interchange sur nos cartes exclusives et des commissions sur nos activités AIR MILES. Nous différons les commissions liées à notre obligation d'honorer l'échange de primes/miles et nous les comptabilisons dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Nous comptabilisons ces commissions dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats lorsque les primes/miles sont échangés.

Obligations locatives

Lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 110 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (92 millions en 2023). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 a été de 455 millions (435 millions en 2023). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 se sont chiffrés à 258 millions (218 millions en 2023).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 407 millions de dollars en 2025, 437 millions en 2026, 423 millions en 2027, 395 millions en 2028, 371 millions en 2029, 1 868 millions en 2030 et par la suite.

Note 15 : Assurance

Résultats des activités d'assurance

Les résultats des activités d'assurance sont présentés dans les résultats des activités d'assurance et dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats. Les résultats des activités d'assurance comprennent les revenus d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance ainsi que les résultats des activités de réassurance. Le rendement des placements liés à l'assurance englobe les rendements nets sur les actifs liés à l'assurance et l'incidence des variations des taux d'actualisation et des changements d'hypothèses financières sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Depuis le 1^{er} novembre 2023, nous ne présentons plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités par suite de l'adoption de l'IFRS 17.

Le tableau qui suit présente les résultats des activités d'assurance figurant à l'état consolidé des résultats.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Revenus d'assurance	1 767 \$	1 587 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 330)	(1 080)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	(97)	(118)
Résultats des activités d'assurance	340 \$	389 \$

Le tableau suivant présente le rendement des placements liés à l'assurance figurant à l'état consolidé des résultats.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Rendement des placements	2 320 \$	285 \$
(Charges financières) d'assurance tirées des contrats d'assurance et de réassurance détenus	(2 098)	(127)
Variation des passifs au titre des contrats de placement	(117)	13
Rendement des placements liés à l'assurance	105 \$	171 \$

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent des groupes de contrats qui comportent des risques similaires, ont été souscrits au cours du même exercice et dont le niveau de rentabilité prévu est semblable. Ces groupes de contrats sont évalués en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus qui découleront de l'exécution des contrats, à laquelle s'ajoute un ajustement explicite au titre du risque non financier et une marge sur services contractuels. Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour un complément d'information sur notre méthode comptable relative aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance au titre de la couverture restante et des sinistres survenus comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Passifs au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Total	Passifs au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'ouverture de l'exercice	13 114 \$	235 \$	13 349 \$	11 850 \$	267 \$	12 117 \$
Résultats des activités d'assurance	(1 448)	1 101	(347)	(1 403)	979	(424)
Charges financières tirées des contrats d'assurance, montant net	2 206	-	2 206	179	-	179
Total des flux de trésorerie	3 176	(1 136)	2 040	2 488	(1 013)	1 475
Autres variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(1)	1	-	-	2	2
Passifs relatifs aux contrats d'assurance à la clôture de l'exercice ¹	17 047 \$	201 \$	17 248 \$	13 114 \$	235 \$	13 349 \$

¹ Les passifs au titre des sinistres survenus relativement à des contrats d'assurance se sont chiffrés à 115 millions de dollars au 31 octobre 2024 et à 131 millions au 31 octobre 2023 à l'égard de nos activités visant les créances et la réassurance.

La marge sur services contractuels relative aux contrats émis s'établissait à 107 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (73 millions en 2023). Le total de la marge sur services contractuels se chiffrait à 1 550 millions au 31 octobre 2024 (1 689 millions au 31 octobre 2023). Ceci ne tient pas compte de l'incidence des contrats de réassurance détenus, qui n'est pas importante pour la Banque. Les pertes sur les contrats déficitaires ont été négligeables au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023.

Nous utilisons les taux suivants pour actualiser les flux de trésorerie d'exécution relatifs à nos contrats d'assurance, lesquels sont fondés sur des taux sans risque ajustés pour tenir compte d'une prime de liquidité reflétant les caractéristiques inhérentes à la liquidité des passifs.

Durée du portefeuille	2024	2023
1 an	4,16 %	6,10 %
3 ans	4,17 %	5,83 %
5 ans	4,35 %	5,69 %
10 ans	4,82 %	5,82 %
20 ans	5,15 %	5,85 %
30 ans	4,98 %	5,81 %
Risque ultime	5,00 %	5,00 %

Passifs au titre des contrats de placement

Les contrats de placement comprennent des produits qui ne comportent pas le transfert d'un risque d'assurance important, que ce soit au début ou pendant la durée du contrat de placement. Ces produits sont limités à certains règlements structurés et rentes à terme qui procurent un revenu pendant une période déterminée. Nous désignons les obligations liées à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance, dans notre état consolidé des résultats. Nous comptabilisons également certains passifs au titre des contrats de placement au coût amorti. Au 31 octobre 2024, le montant total s'élevait à 147 millions de dollars (néant au 31 octobre 2023).

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Différence entre la juste valeur et le montant dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur - profits (pertes) comptabilisés à l'état consolidé des résultats	Variation de la juste valeur - (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur - profits (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2024	796 \$	1 336 \$	(540)\$	(86)\$	(34)\$	(26)\$
Au 31 octobre 2023	708	1 397	(689)	42	(15)	8

En plus des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats de placement mentionnés ci-dessus, nous avons comptabilisé des passifs liés à l'assurance de 579 millions de dollars au 31 octobre 2024 (401 millions au 31 octobre 2023) dans notre bilan consolidé, principalement constitués de passifs relatifs aux contrats de réassurance.

Note 16 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débentures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débentures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à court et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Prime au rajustement (%)	Remboursables à notre gré ²	2024 Total	2023 Total
Débentures série 20	150 \$	De décembre 2025 à 2040	8,25	s. o.	Non remboursables	147 \$	147 \$
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 ¹	1 250 \$	US Décembre 2032	3,80	1,43 ³	Décembre 2027	1 602	1 510
Billets à moyen terme – série J Tranche 1 ¹	1 000 \$	Septembre 2029	2,88	s. o. ⁴	Septembre 2024 ⁵	-	999
Billets à moyen terme – série J Tranche 2 ¹	1 250 \$	Juin 2030	2,08	s. o. ⁴	Juin 2025	1 237	1 248
Billets à moyen terme – série K Tranche 1 ¹	1 000 \$	Juillet 2031	1,93	s. o. ⁴	Juillet 2026	992	988
Billets subordonnés à 3,088 % échéant en 2037 ¹	1 250 \$	US Janvier 2037	3,09	1,40 ⁶	Janvier 2032	1 466	1 439
Billets à moyen terme – série L Tranche 1 ¹	750 \$	Octobre 2032	6,53	2,70 ⁷	Octobre 2027	732	749
Billets à moyen terme – série M Tranche 1 ¹	1 150 \$	Septembre 2033	6,03	2,02 ⁷	Septembre 2028	1 202	1 148
Billets à moyen terme – série M Tranche 2 ¹	1 000 \$	Juillet 2034	4,98	1,63 ⁷	Juillet 2029 ⁸	999	-
Total⁹						8 377 \$	8 228 \$

¹ Ces billets sont assortis d'une clause concernant les FPUNV émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

² Remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, exclusion faite de celle-ci.

³ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux de swap moyen du marché sur cinq ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁴ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux déterminé conformément aux modalités des billets concernés.

⁵ Le 17 septembre 2024, tous les billets à moyen terme, série J, tranche 1, à 2,88 % (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions de dollars ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.

⁶ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des bons du Trésor américain sur 5 ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁷ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA), majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁸ Le 3 juillet 2024, nous avons émis des titres de créance subordonnés non garantis pour un montant de 1 000 millions de dollars dans le cadre de notre programme de billets à moyen terme canadiens. Ces billets sont remboursables à la valeur nominale le 3 juillet 2029 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

⁹ Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2024 de 400 millions de dollars (baisse de 539 millions en 2023). Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

s. o. – sans objet

L'information sur l'ensemble des durées à court jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan de notre Rapport de gestion.

Note 17 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2024

2023

	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 27 ¹	–	– \$	0,48 \$	20 000 000	500 \$	0,96 \$
Catégorie B – série 29 ²	–	–	0,68	16 000 000	400	0,91
Catégorie B – série 31 ³	12 000 000	300	0,96	12 000 000	300	0,96
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,76	8 000 000	200	0,76
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,70	16 000 000	400	1,21
Catégorie B – série 46 ¹	–	–	0,64	14 000 000	350	1,28
Catégorie B – série 50	500 000	500	73,73	500 000	500	73,73
Catégorie B – série 52	650 000	650	70,57	650 000	650	57,52
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres		2 050 \$			3 300 \$	
Autres instruments de capitaux propres						
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,800 % (billets de catégorie 1)		658 \$			658 \$	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %		1 250			1 250	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %		750			750	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %		1 000			1 000	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 % ⁴		1 356			–	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 % ⁵		1 023			–	
Autres instruments de capitaux propres		6 037 \$			3 658 \$	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		8 087 \$			6 958 \$	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	720 909 161	22 941 \$		677 106 878	17 744 \$	
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	7 790 724	905		13 482 314	1 609	
Émises aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 21)	811 652	74		724 853	61	
Actions propres vendues	18 339	1		101 178	14	
Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF	–	–		28 331 227	3 360	
Émises aux fins des acquisitions (note 10)	–	–		1 162 711	153	
Solde à la clôture de l'exercice⁶	729 529 876	23 921 \$	6,12 \$	720 909 161	22 941 \$	5,80 \$

¹ Le 25 mai 2024, les actions privilégiées, série 27 et série 46 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

² Le 25 août 2024, les actions privilégiées, série 29 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

³ Le 25 novembre 2024, les actions privilégiées, série 31 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

⁴ Le 8 mars 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains.

⁵ Le 17 juillet 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5, pour un montant de 750 millions de dollars américains.

⁶ Actions ordinaires déduction faite de 55 172 actions propres au 31 octobre 2024 (73 511 actions propres au 31 octobre 2023).

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende non cumulatif ¹	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 31	25,00	0,240688 \$ ²	2,22 %	25 novembre 2024 ³	Catégorie B – série 32
Catégorie B – série 33	25,00	0,190875 \$ ²	2,71 %	25 août 2025 ^{4, 5}	Catégorie B – série 34 ^{6, 7}
Catégorie B – série 44	25,00	0,426000 \$ ²	2,68 %	25 novembre 2028 ^{4, 5}	Catégorie B – série 45 ^{6, 7}
Catégorie B – série 50	1 000,00	36,865000 \$ ²	4,25 %	26 novembre 2027 ⁴	Non convertibles ⁷
Catégorie B – série 52	1 000,00	35,285000 \$ ²	4,25 %	26 mai 2028 ⁴	Non convertibles ⁷

¹ Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare, à l'exception des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B, série 50 et série 52, qui doivent être versés semestriellement.

² Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.

³ Le 25 novembre 2024, les actions privilégiées, série 31 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

⁴ Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.

⁵ Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.

⁶ Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertir en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

⁷ Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 25 novembre 2024, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 31 (FPUNV) en circulation pour un total global de 300 millions de dollars. Le 25 août 2024, nous avons racheté la totalité de nos 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 29 (FPUNV) en circulation pour un total global de 400 millions.

Le 25 mai 2024, nous avons racheté la totalité de nos 20 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 27 (FPUNV) en circulation pour un total global de 500 millions, ainsi que la totalité de nos 14 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 46 (FPUNV) en circulation pour un total global de 350 millions.

Le 19 octobre 2023, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de racheter les actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 44 (actions privilégiées de série 44), en circulation, le 25 novembre 2023. Par conséquent, sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 44 avaient le droit, à leur gré, au plus tard le 10 novembre 2023, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 44 en actions privilégiées de catégorie B à taux variable de série 45 (actions privilégiées de série 45). Au cours de la période de conversion, qui s'est échelonnée du 25 octobre 2023 au 10 novembre 2023, 93 870 actions privilégiées de série 44 ont été remises aux fins de conversion en actions privilégiées de série 45, ce qui est inférieur au nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus afférent aux actions privilégiées de série 44 daté du 10 septembre 2018. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 45 n'a été émise et les détenteurs d'actions privilégiées de série 44 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende des actions privilégiées de série 44 pour la période de cinq ans commençant le 25 novembre 2023 et se terminant le 25 novembre 2028, mais excluant cette date, est de 6,816 %.

Autres instruments de capitaux propres

Le 17 juillet 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5, à 7,300 %, pour un montant de 750 millions de dollars américains. Le 8 mars 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4, à 7,700 %, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains. Ces billets et les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, (FPUNV) d'un montant de 1 250 millions de dollars, les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 2, à 5,625 %, (FPUNV) d'un montant de 750 millions et les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 3, à 7,325 %, (FPUNV) d'un montant de 1 000 millions sont classés comme capitaux propres et font partie des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 49) émises par BMO pour un montant de 750 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 51) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 53, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions de dollars américains et d'actions privilégiées de catégorie B – série 54, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 54) émises par BMO pour un montant de 750 millions de dollars américains concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4 et de série 5, respectivement. Les actions privilégiées de série 48, de série 49, de série 51, de série 53 et de série 54 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, (FPUNV) d'un montant de 500 millions de dollars américains sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres et ils font partie de notre clause relative aux FPUNV de catégorie 1 supplémentaires. Les distributions sur les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont comptabilisées en tant que réduction des capitaux propres lorsqu'elles seront à payer. Les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2024 et 2023.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2024	2023
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %	500 \$ US	6,709 ¹	Février 2025 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ³	658 \$	658 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %	1 250 \$	4,300 ⁴	Novembre 2025 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 250	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %	750 \$	5,625 ⁴	Mai 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	750	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %	1 000 \$	7,325 ⁴	Novembre 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 000	1 000
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 %	1 000 \$ US	7,700 ⁴	Mai 2029 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 356	–
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 %	750 \$ US	7,300 ⁴	Novembre 2034 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 023	–
Total					6 037 \$	3 658 \$

¹ Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque. Les billets étaient assortis d'un taux d'intérêt initial de 4,800 % et ont été rajustés à 6,709 % le 25 août 2024.

² Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

³ Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

⁴ Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, doivent être versés semestriellement au gré de la Banque en ce qui a trait aux billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3 et trimestriellement à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 et de série 5, au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur leur quote-part dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV) au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1, nos actions privilégiées – série 49 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2, nos actions privilégiées – série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3, nos actions privilégiées – série 53 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 et nos actions privilégiées – série 54 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5. En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des FPUNV, y compris les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49, les actions privilégiées de série 51, les actions privilégiées de série 53 et les actions privilégiées de série 54 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4 et de série 5, respectivement, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés, le seul recours des porteurs de billets étant la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Nos actions privilégiées, nos billets de catégorie 1 et nos billets avec remboursement de capital à recours limité, en vertu du recours aux actions privilégiées détenues dans les fiducies consolidées, sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que ceux-ci puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous n'avons pas procédé à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRA) au cours de l'exercice considéré.

Le 5 décembre 2024, nous avons annoncé notre intention de procéder à une nouvelle OPRA d'un maximum de 20 millions d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. L'OPRA fait partie intégrante de notre stratégie de gestion du capital. Une fois les approbations obtenues, le programme de rachat d'actions nous permettra de racheter les actions ordinaires de BMO à des fins d'annulation. Les dates et les montants des achats effectués aux termes de l'OPRA sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49, les actions privilégiées de série 51, les actions privilégiées de série 53 et les actions privilégiées de série 54 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons à nos actionnaires un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires (le « régime »). La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, les actions ordinaires émises par la Banque en vertu du régime sont de nouvelles actions comportant un escompte de 2 % calculé conformément aux modalités du régime. Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, nous avons émis 7 790 724 actions ordinaires aux termes du régime (13 482 314 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023).

Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2024 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires en vertu du régime seront achetées sur le marché libre, sans escompte.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2024, nous avons réservé 39 864 838 actions ordinaires (12 187 362 au 31 octobre 2023) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du régime. Nous avons également réservé 6 554 492 actions ordinaires (6 312 576 au 31 octobre 2023) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 21.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales qui se rapporte à notre acquisition de Bank of the West s'établissait à 36 millions de dollars au 31 octobre 2024 (28 millions au 31 octobre 2023). La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Note 18 : Évaluations de la juste valeur et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est exacte et adéquate tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chaque type d'instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO MC, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires (LNH) et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des cours du marché observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de tiers plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de profils de risque de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit lié à la possibilité que la contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de profils de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises ou à des contrats sur produits de base ou titres de participation ainsi que les autres dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés et des autres dépôts est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne intégrant des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours de marché ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations et de certains autres actifs ainsi que des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et de certains autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous classons les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur par catégorie dans une hiérarchie de la juste valeur en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur ⁶	Valeur comptable	Juste valeur ⁶
Titres¹				
Titres comptabilisés au coût amorti	115 188 \$	106 461 \$	116 814 \$	104 171 \$
Prêts^{1, 2}				
Prêts hypothécaires à l'habitation	190 666	188 848	175 350	167 863
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	91 889	91 513	103 267	101 023
Prêts sur cartes de crédit	13 030	13 030	11 893	11 893
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	369 776	370 101	358 712	357 027
	665 361	663 492	649 222	637 806
Dépôts³	928 332	928 689	875 034	871 776
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées⁴	21 850	21 653	24 631	23 739
Autres passifs⁵	2 929	2 669	4 160	3 287
Dettes subordonnées	8 377	8 543	8 228	7 849

¹ La valeur comptable est présentée déduction faite des provisions pour pertes sur créances.

² Ne tient pas compte des 163 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des 12 431 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 61 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1 676 millions, 5 720 millions et 58 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

³ Ne tient pas compte de 45 222 millions de dollars de passifs au titre des billets structurés, de 6 032 millions de dépôts sur le marché monétaire, de 1 047 millions d'options intégrées se rapportant aux dépôts structurés comptabilisés au coût amorti et de 1 807 millions de dépôts de métaux évalués à la juste valeur (35 300 millions, néant, 341 millions et 204 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

⁴ Ne tient pas compte de 18 314 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (2 463 millions au 31 octobre 2023).

⁵ Les autres passifs comprennent certains passifs au titre des contrats de placement liés à nos activités d'assurance évalués au coût amorti ainsi que certains autres passifs de filiales.

⁶ Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 106 389 millions de dollars seraient classés au niveau 2 (104 171 millions au 31 octobre 2023) et 72 millions au niveau 3 (néant au 31 octobre 2023).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des actifs et des passifs selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles pour lesquels des données de marché observables ne sont pas disponibles en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)

	2024				2023			
	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	1 272 \$	8 764 \$	- \$	10 036 \$	1 176 \$	10 194 \$	- \$	11 370 \$
des provinces et municipalités canadiennes	-	7 585	-	7 585	-	7 170	-	7 170
l'administration fédérale américaine	2 688	21 560	-	24 248	3 593	16 539	-	20 132
des municipalités, agences et								
États américains	-	565	-	565	-	279	-	279
d'autres administrations publiques	92	3 757	-	3 849	20	2 520	-	2 540
Titres adossés à des créances hypothécaires								
en vertu de la LNH, titres adossés à des								
créances hypothécaires et titres garantis								
par des créances hypothécaires émis par								
des agences américaines	-	40 995	-	40 995	-	21 517	-	21 517
Titres de créance d'entreprises	-	15 190	-	15 190	-	11 933	-	11 933
Prêts détenus à des fins de transaction	-	475	-	475	-	450	-	450
Titres de participation d'entreprises	65 559	420	4	65 983	48 094	196	37	48 327
	69 611	99 311	4	168 926	52 883	70 798	37	123 718
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	166	237	-	403	4	212	-	216
des provinces et municipalités canadiennes	-	1 578	-	1 578	-	1 166	-	1 166
l'administration fédérale américaine	-	1 527	-	1 527	2	2 086	-	2 088
d'autres administrations publiques	-	25	-	25	-	48	-	48
Titres adossés à des créances hypothécaires								
en vertu de la LNH, titres adossés à des								
créances hypothécaires et titres garantis								
par des créances hypothécaires émis par								
des agences américaines	-	21	-	21	-	19	-	19
Titres de créance d'entreprises	-	8 745	35	8 780	-	7 335	27	7 362
Titres de participation d'entreprises	921	910	4 899	6 730	821	805	4 208	5 834
	1 087	13 043	4 934	19 064	827	11 671	4 235	16 733
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	3 212	30 965	-	34 177	633	19 467	-	20 100
des provinces et municipalités canadiennes	-	5 996	-	5 996	-	5 055	-	5 055
l'administration fédérale américaine	25	16 940	-	16 965	-	5 880	-	5 880
des municipalités, agences et								
États américains	-	5 068	-	5 068	-	5 301	-	5 301
d'autres administrations publiques	-	5 656	-	5 656	-	6 969	-	6 969
Titres adossés à des créances hypothécaires								
en vertu de la LNH, titres adossés à des								
créances hypothécaires et titres garantis								
par des créances hypothécaires émis par								
des agences américaines	-	21 293	-	21 293	-	15 765	-	15 765
Titres de créance d'entreprises	-	4 370	-	4 370	-	3 589	-	3 589
Titres de participation d'entreprises	-	-	177	177	-	-	160	160
	3 237	90 288	177	93 702	633	62 026	160	62 819
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	-	163	-	163	-	1 676	-	1 676
Prêts aux entreprises et aux administrations	-	12 190	302	12 492	-	5 592	186	5 778
publiques	-	12 353	302	12 655	-	7 268	186	7 454
	11 236	-	1 717	12 953	6 020	33	1 723	7 776
Autres actifs¹								
Passifs à la juste valeur²								
Dépôts ³	-	54 108	-	54 108	-	35 845	-	35 845
Titres vendus à découvert	10 631	24 399	-	35 030	12 217	31 557	-	43 774
Autres passifs ⁴	1 754	19 110	-	20 864	1 479	3 046	5	4 530
	12 385	97 617	-	110 002	13 696	70 448	5	84 149
Actifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	36	9 851	-	9 887	21	13 329	-	13 350
Contrats de change	4	21 258	10	21 272	28	19 861	-	19 889
Contrats sur produits de base	169	1 656	2	1 827	668	1 349	5	2 022
Contrats sur titres de participation	539	13 718	-	14 257	58	4 632	-	4 690
Swaps sur défaillance	-	10	-	10	-	25	-	25
	748	46 493	12	47 253	775	39 196	5	39 976
Passifs dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	32	10 811	-	10 843	52	17 749	-	17 801
Contrats de change	-	19 955	-	19 955	1	19 204	-	19 205
Contrats sur produits de base	96	1 721	4	1 821	589	1 067	1	1 657
Contrats sur titres de participation	75	25 596	2	25 673	160	11 335	8	11 503
Swaps sur défaillance	-	10	1	11	-	25	2	27
	203 \$	58 093 \$	7 \$	58 303 \$	802 \$	49 380 \$	11 \$	50 193 \$

¹ Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts et les immeubles de placement qui se rapportent à nos activités d'assurance, crédits carbone, certains débiteurs et autres éléments évalués à la juste valeur.

² Les charges d'intérêts liées aux passifs inscrits à la juste valeur se sont établies à 2 274 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (2 274 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023). Les charges d'intérêts liées aux passifs inscrits au coût amorti se sont établies à 43 743 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (34 619 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023).

³ Les dépôts englobent les passifs liés aux billets structurés, les dépôts sur le marché monétaire et les dépôts de métaux, qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que certaines options incorporées liées à des dépôts structurés comptabilisés au coût amorti.

⁴ Les autres passifs comprennent certains passifs au titre des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée ¹		Variations de la juste valeur découlant des hypothèses raisonnables ²
					Minimum	Maximum	
2024							
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 899 \$	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	S. o. 5	S. o. 21	S. o. (18)/18
Immeubles de placement	Actifs divers	1 363	Approche fondée sur les résultats	Taux de capitalisation	2 %	8 %	(118)/151
2023							
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 208 \$	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	S. o. 3	S. o. 23	S. o. (13)/13
Immeubles de placement	Actifs divers	1 326	Approche fondée sur les résultats	Taux de capitalisation	1 %	9 %	(124)/174

¹ Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

² Les valeurs liquidatives ont été fournies par des gestionnaires de fonds; par conséquent, il n'y a aucune autre hypothèse raisonnable. La sensibilité des placements dans des titres de participation de sociétés fermées est déterminée en ajustant les coefficients des prix selon les coefficients de sociétés comparables. La sensibilité des immeubles de placement s'obtient en ajustant le taux de capitalisation.

s. o. - sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. Comme aucun cours observable n'est disponible pour la plupart des titres de participation de sociétés fermées, l'évaluation repose donc sur l'avantage économique que nous prévoyons tirer du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Taux de capitalisation

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des experts indépendants externes en évaluation immobilière à l'aide de méthodes d'évaluation immobilière standard du secteur fondées sur les flux de trésorerie futurs attendus. Le taux de capitalisation est calculé sur la base d'un jugement, en tenant compte de facteurs tels que les activités du marché pour des types de biens immobiliers et des régions géographiques comparables, et reflète le taux de rendement attendu de l'investissement.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont fonction de la date d'émission et de la disponibilité des prix cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, les transferts du niveau 1 au niveau 2 comprenaient des valeurs mobilières totalisant 1 784 millions de dollars et des titres vendus à découvert de 751 millions. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 comprenaient des valeurs mobilières totalisant 118 millions et des titres vendus à découvert de 49 millions.

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2024	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
	Solde au 31 octobre 2023	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars canadiens)										
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	- \$	- \$	- \$	41 \$	(41)\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Titres de participation d'entreprises	37	-	-	4	-	-	-	(37)	4	-
Total des titres de négociation	37	-	-	45	(41)	-	-	(37)	4	-
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	27	(10)	-	18	-	-	-	-	35	(10)
Titres de participation d'entreprises	4 208	(162)	11	1 068	(240)	(1)	16	(1)	4 899	57
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	4 235	(172)	11	1 086	(240)	(1)	16	(1)	4 934	47
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres de participation d'entreprises	160	-	13	4	-	-	-	-	177	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	160	-	13	4	-	-	-	-	177	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	186	-	-	89	-	(171)	198	-	302	-
Autres actifs	1 723	30	-	86	(21)	(101)	-	-	1 717	47
Actifs dérivés										
Contrats de change	-	-	-	10	-	-	-	-	10	-
Contrats sur produits de base	5	(3)	-	-	-	-	-	-	2	(3)
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	13	(13)	-	-
Total des actifs dérivés	5	(3)	-	10	-	-	13	(13)	12	(3)
Autres passifs										
Contrats de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur produits de base	1	3	-	-	-	-	-	-	4	3
Contrats sur titres de participation	8	1	-	-	-	-	2	(9)	2	1
Swaps sur défaillance	2	(2)	-	-	-	-	1	-	1	(1)
Total des passifs dérivés	11	2	-	-	-	-	3	(9)	7	3

	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2023	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
	Solde au 31 octobre 2022	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/émissions ³	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)										
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	-	37	-	37	-
Total des titres de négociation	-	-	-	-	-	-	37	-	37	-
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	8	-	-	19	-	-	-	-	27	1
Titres de participation d'entreprises	4 044	(233)	45	2 784	(349)	(1)	15	(2 097)	4 208	(39)
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	4 052	(233)	45	2 803	(349)	(1)	15	(2 097)	4 235	(38)
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres de participation d'entreprises	153	-	1	7	(1)	-	-	-	160	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	153	-	1	7	(1)	(1)	-	-	160	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	20	-	4	259	-	(97)	-	-	186	-
Autres actifs	1 233	40	-	461	-	(11)	-	-	1 723	40
Actifs dérivés										
Contrats de change	26	(17)	-	-	-	(9)	-	-	-	9
Contrats sur produits de base	-	(8)	-	13	-	-	-	-	5	(8)
Contrats sur titres de participation	-	2	-	-	-	-	1	(3)	-	2
Total des actifs dérivés	26	(23)	-	13	-	(9)	1	(3)	5	3
Autres passifs										
Contrats de change	-	12	-	-	-	(12)	-	-	-	(38)
Contrats sur produits de base	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	8	-	8	-
Swaps sur défaillance	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Total des passifs dérivés	2	13	-	-	-	(12)	8	-	11	(37)

¹ La conversion des devises en ce qui a trait aux actifs et passifs détenus par nos établissements à l'étranger est incluse à notre état consolidé des résultats dans les profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

² Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation et les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2024 et 2023 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

³ Les titres à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent des titres de participation à hauteur de 969 millions de dollars de la Federal Home Loan Bank (FHLB) et de la Federal Reserve Bank ainsi que des placements à hauteur de 587 millions dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable, qui ont été acquis en lien avec l'acquisition de Bank of the West en 2023.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

s. o. – sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats.

Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Taux d'intérêt	1 003 \$	770 \$
Change	579	638
Titres de participation	759	610
Produits de base	150	192
Autres ¹	55	(1 526)
Total des revenus de négociation	2 546 \$	684 \$
Présentés en tant que :		
Revenus nets d'intérêts	169	900
Revenus autres que d'intérêts - revenus (pertes) de négociation ¹	2 377	(216)
Total des revenus de négociation	2 546 \$	684 \$

¹ Comprend la gestion des variations de la juste valeur à l'acquisition de Bank of the West en 2023. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 10.

Note 19 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés à notre bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)	2024						
	Montants non compensés au bilan						
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie ^{1, 2}	Garanties en trésorerie	Montant net ³
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	135 282 \$	24 375 \$	110 907 \$	5 738 \$	103 814 \$	72 \$	1 283 \$
Instruments dérivés	47 662	409	47 253	31 576	2 294	3 802	9 581
	182 944 \$	24 784 \$	158 160 \$	37 314 \$	106 108 \$	3 874 \$	10 864 \$
Passifs financiers							
Instruments dérivés	58 712 \$	409 \$	58 303 \$	31 576 \$	10 866 \$	7 378 \$	8 483 \$
Titres mis en pension ou prêtés	135 166	24 375	110 791	5 738	104 266	258	529
	193 878 \$	24 784 \$	169 094 \$	37 314 \$	115 132 \$	7 636 \$	9 012 \$
							2023
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	118 128 \$	2 466 \$	115 662 \$	11 386 \$	102 852 \$	25 \$	1 399 \$
Instruments dérivés	40 513	537	39 976	26 674	3 266	4 569	5 467
	158 641 \$	3 003 \$	155 638 \$	38 060 \$	106 118 \$	4 594 \$	6 866 \$
Passifs financiers							
Instruments dérivés	50 730 \$	537 \$	50 193 \$	26 674 \$	7 837 \$	7 186 \$	8 496 \$
Titres mis en pension ou prêtés	108 574	2 466	106 108	11 386	94 291	106	325
	159 304 \$	3 003 \$	156 301 \$	38 060 \$	102 128 \$	7 292 \$	8 821 \$

¹ Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

² Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

³ N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 20 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide et optimisée grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation et tient compte des conditions de marché, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation, du versement des dividendes tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui permettent de gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ainsi que la marge sur services contractuels et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débiteures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2.

La capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) s'entend du total des fonds propres et des autres instruments TLAC qui peuvent être convertis, en tout ou en partie, en actions ordinaires en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et satisfont tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice visant la capacité totale d'absorption des pertes. Les autres instruments TLAC sont des créances de premier rang, aux termes du régime de recapitalisation interne, dont l'échéance initiale est supérieure à 400 jours et le terme à court est de plus de 365 jours. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 16 et 17.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres, le ratio TLAC, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio TLAC par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés. Le ratio de levier TLAC s'entend de la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

La mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III afférentes aux exigences en matière de fonds propres, de levier financier, de liquidité et de communication de l'information a pris effet au deuxième trimestre de 2023. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an la prochaine augmentation du facteur d'ajustement du plancher de fonds propres afin de lui permettre de prendre en compte l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui a cours dans d'autres pays. Compte tenu du report d'un an, le facteur d'ajustement du plancher sera maintenu à son niveau actuel de 67,5 % pour l'exercice 2025, augmentant par la suite de 2,5 % supplémentaires pour atteindre 70,0 % à l'exercice 2026 et 72,5 % à l'exercice 2027. Les révisions visant le risque de marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Au 31 octobre 2024, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios cibles en matière de capital réglementaire, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, une réserve anticyclique (négligeable pour l'exercice 2024) et une réserve pour stabilité intérieure de 3,5 % applicable aux BISN. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure a augmenté, passant de 3,0 % à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. Le 18 juin 2024, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure resterait au même niveau, soit à 3,5 %. Notre situation en matière de capital au 31 octobre 2024 est décrite de façon détaillée à la section Gestion globale du capital de notre Rapport de gestion.

Mesures des fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024	2023
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	57 054 \$	52 914 \$
Fonds propres de catégorie 1	64 735	59 785
Total des fonds propres	73 911	68 718
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	123 288	114 402
Actifs pondérés en fonction des risques	420 838	424 197
Exposition aux fins du ratio de levier	1 484 962	1 413 036
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	13,6 %	12,5 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	15,4 %	14,1 %
Ratio du total des fonds propres	17,6 %	16,2 %
Ratio TLAC	29,3 %	27,0 %
Ratio de levier	4,4 %	4,2 %
Ratio de levier TLAC	8,3 %	8,1 %

¹ Calculé conformément à la ligne directrice NFP, Exigences en matière de levier et Capacité totale d'adsorption des pertes (TLAC) du BSIF, le cas échéant.

Note 21 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024		2023	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	6 312 576	105,26 \$	5 976 870	98,12 \$
Options attribuées	1 113 853	118,50	1 322 817	122,31
Options exercées	(811 652)	82,74	(724 853)	76,12
Options éteintes, échues ou annulées	(60 285)	122,22	(262 258)	109,19
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 554 492	110,14	6 312 576	105,26
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 856 460	95,27	2 759 935	89,99
Options pouvant être attribuées	9 565 914		10 619 482	

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, respectivement à 18 millions de dollars et à 20 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2024 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
De 70,01 \$ à 80,00 \$	332 980	0,9	77,42 \$	332 980	77,42 \$
De 80,01 \$ à 90,00 \$	563 982	4,1	89,90	563 982	89,90
De 90,01 \$ à 100,00 \$	1 185 672	5,0	97,07	749 448	97,03
De 100,01 \$ à 120,00 \$	2 281 462	6,7	109,43	1 195 574	101,19
120,01 \$ et plus	2 190 396	7,7	128,14	14 476	135,58

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	12 \$	14 \$
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	67	55
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	120,40	123,01

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 s'est élevée à 15,33 \$ et à 18,94 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont servi de données d'entrée relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2024	2023
Rendement attendu des actions	4,5 %	4,5 % – 4,6 %
Volatilité prévue du cours des actions	17,4 % – 17,6 %	20,9 %
Taux de rendement sans risque	3,3 % – 3,4 %	3,2 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 – 7,0	6,5 – 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période résiduelle prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 118,50 \$ et de 122,31 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, à 49 millions de dollars et à 48 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 18,1 millions et 18,2 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nos fiducies de rémunération comprennent des ententes d'actionnariat et de rémunération différée. Ces fiducies de rémunération sont consolidées si nous contrôlons la fiducie, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie et qui n'ont pas à être consolidées. Le total des actifs détenus dans le cadre de ces ententes d'actionnariat s'élevait à 2 299 millions de dollars au 31 octobre 2024 (1 908 millions au 31 octobre 2023).

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes de rémunération différée, administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons des cotisations servant à financer la rémunération différée de certains employés de haut niveau aux États-Unis. Certaines de ces fiducies doivent être consolidées. Le total des actifs de ces fiducies consolidées s'élevait à 313 millions de dollars au 31 octobre 2024 (306 millions au 31 octobre 2023). Les actifs détenus en lien avec les fiducies non consolidées totalisaient 221 millions au 31 octobre 2024 (175 millions au 31 octobre 2023).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires ainsi que de la performance de la Banque par rapport à certains objectifs, le cas échéant. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 a été de 6,7 millions et de 6,9 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 était de 111,66 \$ et de 129,18 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 1 037 millions de dollars et de 605 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des contrats de change à terme pour gérer l'incidence des écarts de conversion attribuables à des attributions liées à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les contrats de change à terme de 178 millions et de (223) millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 859 millions et de 828 millions, respectivement.

Au total, 18,4 millions et 17,8 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2024 et 2023, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 663 millions de dollars et de 1 361 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO MC et de BMO GP. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé et comptabilisé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont généralement entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 s'est élevé à 0,3 million d'unités et à 0,2 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 121,18 \$ et de 123,64 \$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 655 millions de dollars et à 517 millions au 31 octobre 2024 et 2023, respectivement.

Le montant de la charge de rémunération du personnel relative (du recouvrement relatif) à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 s'est chiffré respectivement à 139 millions de dollars et à (76) millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 ont été de 107 millions et de (105) millions, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 32 millions et 29 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 a été de 5,1 millions et de 5,0 millions, respectivement.

Note 22 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans les charges autres que d'intérêts au poste rémunération du personnel dans notre état consolidé des résultats, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans les charges autres que d'intérêts au poste rémunération du personnel dans notre état consolidé des résultats, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance établie; la surveillance étant exercée par le Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que les principaux régimes canadiens et américains puissent améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent des régimes. Cette stratégie a réduit l'incidence des régimes sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée au risque de change et les expositions au risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été préparée en date du 31 octobre 2023 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 octobre 2026. La plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2024.

Nous avons modifié certains régimes d'autres avantages futurs du personnel au cours du premier trimestre de 2024. Ces modifications ont permis de regrouper l'administration de quelques régimes. De plus, nous avons converti un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies, faisant en sorte de comptabiliser un actif net dans notre bilan consolidé correspondant à un montant équivalent aux actifs excédentaires de ce régime. Ainsi, un bénéfice de 84 millions de dollars au titre des modifications du régime a été comptabilisé en diminution de la charge de rémunération du personnel. Lorsque des actifs excédentaires sont comptabilisés, nous devons en évaluer, pour la Banque, l'avantage économique qui en résulte. Comme aucun avantage économique immédiat n'a été dégagé sans apporter d'autres modifications au régime, des actifs excédentaires de 62 millions tirés des régimes combinés ont été ramenés à zéro par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies	8 365 \$	7 513 \$	954 \$	880 \$
Juste valeur des actifs des régimes	9 431	8 559	245	138
Excédent (déficit) net	1 066	1 046	(709)	(742)
Incidence du plafond de l'actif	(3)	-	(110)	-
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 063 \$	1 046 \$	(819)\$	(742)\$
L'excédent (le déficit) net est constitué comme suit :				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	1 223	1 209	44	81
Régimes non capitalisés	(160)	(163)	(863)	(823)
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 063 \$	1 046 \$	(819)\$	(742)\$

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2024	2023	2024	2023
Charge annuelle liée aux prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	153 \$	163 \$	5 \$	6 \$
(Revenu) charge nette d'intérêts ¹	(61)	(64)	40	42
Incidence des modifications des régimes	-	(1)	(84)	(51)
Charges administratives	11	10	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	5	9
Charge liée aux prestations	103 \$	108 \$	(34)\$	6 \$
Charge pour les régimes de retraite gouvernementaux ²	375	361	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	290	271	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel (recouvrement) constaté dans notre état consolidé des résultats	768 \$	740 \$	(34)\$	6 \$

¹ Le (revenu) la charge nette d'intérêts est majorée d'un montant de néant au titre des régimes de retraite et d'un montant de 3 millions de dollars au titre des régimes d'autres avantages futurs du personnel pour 2024 (néant et néant, respectivement, pour 2023) du fait de la réduction de valeur des actifs comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en raison du plafond de l'actif.

² Comprend le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec et la U.S. Federal Insurance Contribution Act.

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2024	2023	2024	2023
Charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice ^{1, 2}	5,8 %	5,5 %	5,7 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,3 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,8 %⁴	4,7 % ³
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,9 %	5,8 %	4,8 %	5,7 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,1 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,8 %³	4,8 % ⁴

¹ Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,6 % et de 5,4 % pour 2024 et 2023, respectivement.

² Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,7 % et de 5,5 %, pour 2024 et 2023, respectivement.

³ Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2041 et dans les années subséquentes.

⁴ Le taux devrait se stabiliser à 4,03 % en 2040 et dans les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2024	2023	2024	2023
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	24,0	23,9	22,0	21,9
Femmes	24,3	24,3	23,3	23,3
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,9	24,8	23,2	23,1
Femmes	25,2	25,2	24,5	24,5

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	7 513 \$	7 082 \$	880 \$	928 \$
Acquisition de l'obligation au titre des prestations définies ¹	-	563	-	28
Liquidations ²	(147)	-	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	153	163	5	6
Charges d'intérêts	418	393	49	50
Incidence des modifications des régimes	-	(1)	15	(51)
Prestations versées	(481)	(449)	(59)	(58)
Cotisations des employés	20	20	6	6
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	(12)	(2)
Changements d'hypothèses financières	851	(349)	81	(19)
Résultats associés aux membres des régimes	31	46	(11)	(10)
Conversion de devises et autres	7	45	-	2
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	8 365	7 513	954	880
Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie	8 205	7 350	91	57
Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés	160	163	863	823
Total de l'obligation au titre des prestations définies	8 365	7 513	954	880
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	8 559	8 261	138	147
Acquisition des actifs des régimes ¹	-	487	-	-
Liquidations ²	(147)	-	-	-
Incidence des modifications des régimes	-	-	100	-
Revenus d'intérêts	479	457	12	8
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	979	(300)	1	(12)
Cotisations versées par l'employeur	25	50	45	45
Cotisations des employés	20	20	6	6
Prestations versées	(481)	(449)	(59)	(58)
Charges administratives	(12)	(10)	-	-
Conversion de devises et autres	9	43	2	2
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	9 431	8 559	245	138
Incidence du plafond de l'actif	(3)	-	(110)	-
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 063 \$	1 046 \$	(819)\$	(742)\$
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	1 252	1 225	44	81
Passifs divers	(189)	(179)	(863)	(823)
Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif	1 063 \$	1 046 \$	(819)\$	(742)\$
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
(Pertes) actuarielles nettes sur les actifs des régimes	979	(300)	1	(12)
Incidence du plafond de l'actif	(3)	-	(107)	-
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	15	14
Changements d'hypothèses financières	(851)	349	(74)	17
Résultats associés aux membres des régimes	(31)	(46)	6	9
Conversion de devises et autres	(3)	(8)	-	-
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	91 \$	(5)\$	(159)\$	28 \$

¹ Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de notre acquisition de Bank of the West au cours de l'exercice 2023. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² Nous avons mené à bien un rachat de notre régime de retraite au Royaume-Uni au quatrième trimestre de 2024, par lequel nous avons transféré nos obligations au titre des prestations définies et un montant égal d'actifs du régime à un assureur tiers, qui a pris en charge la responsabilité d'administrer les paiements aux participants au régime. Nous ne participons plus au régime. Ce transfert n'a eu aucune incidence avant impôts. Les actifs et passifs d'impôt différé liés au régime de retraite ont été ramenés à néant.

Répartition et juste valeur des actifs des régimes

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. Les fourchettes de répartition des actifs, les répartitions réelles moyennes pondérées des actifs et la juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2024 et 2023 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024					2023				
	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non cotés	Total	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de participation	15-40 %	22 %	1 060 \$	852 \$	1 912 \$	15-40 %	20 %	925 \$	663 \$	1 588 \$
Placements à revenu fixe	40-55 %	49 %	96	4 467	4 563	40-60 %	49 %	168	3 855	4 023
Autres stratégies	10-35 %	29 %	-	2 681	2 681	10-40 %	31 %	-	2 537	2 537
		100 %	1 156 \$	8 000 \$	9 156 \$		100 %	1 093 \$	7 055 \$	8 148 \$

Au 31 octobre 2024 et 2023, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de ceux de ses parties liées. Notre principal régime canadien ne détenait, par voie de fonds communs, aucune de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe au 31 octobre 2024 et 2023. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés pour 2024 utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	4,9	4,8
Effet : hausse de 1 % (\$)	(839)\$	(73)\$
baisse de 1 % (\$)	1 037	86
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,1	s. o.
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	37 \$	s. o.
baisse de 0,25 % (\$)	(36)	s. o.
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	154 \$	20 \$
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	(157)	(20)
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,8 ¹
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	29 \$
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(29)

¹ Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2021 et pour les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2024	2023
Régimes de retraite canadiens	13,0	12,1
Régimes de retraite américains	7,5	7,2
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	11,7	11,2

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2024	2023	2024	2023
Cotisations nettes (remboursement net) aux régimes à prestations définies	(25)\$	7 \$	- \$	- \$
Cotisations aux régimes à cotisations définies	290	271	-	-
Prestations versées directement aux retraités	50	43	45	45
	315 \$	321 \$	45 \$	45 \$

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations que nous prévoyons verser directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2025 sont d'environ 43 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 45 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations de nos régimes de retraite à prestations définies et régimes d'autres avantages futurs du personnel aux retraités sont estimés à 586 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2025.

Note 23 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 20 millions de dollars (6 millions au 31 octobre 2023) lié au report prospectif de pertes fiscales canadiennes et un montant de 3 millions (7 millions au 31 octobre 2023) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2024 à 2044. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 947 millions au 31 octobre 2024 (1 018 millions au 31 octobre 2023), dont une tranche de 53 millions (74 millions en 2023) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel avantage se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger et de nos succursales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2024, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées à l'étranger et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 27 milliards de dollars (24 milliards au 31 octobre 2023).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	2 055 \$	2 220 \$
Ajustements pour les exercices précédents	-	(2)
Impôts différés		
Origine et renversement des différences temporaires	150	(687)
Incidence des changements des taux d'impôt	3	(21)
	2 208	1 510
Autres éléments du résultat global et capitaux propres		
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :		
Profits (pertes) latents sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	79	(35)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(31)	(11)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	966	(576)
Reclassement, dans le résultat/l'écart d'acquisition, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	536	366
(Pertes) latentes sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(38)	(90)
Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	-
(Pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	1	24
(Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(242)	(103)
Rémunération fondée sur des actions	(4)	4
	1 270	(421)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	3 478 \$	1 089 \$

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Au Canada : Impôts exigibles		
Palier fédéral	813 \$	509 \$
Palier provincial	453	278
	1 266	787
Au Canada : Impôts différés		
Palier fédéral	133	(475)
Palier provincial	74	(261)
	207	(736)
Total des impôts au Canada	1 473	51
À l'étranger : Impôts exigibles	1 764	933
Impôts différés	241	105
Total des impôts à l'étranger	2 005	1 038
Total de la charge d'impôts sur le résultat	3 478 \$	1 089 \$

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024		2023	
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	2 651 \$	27,8 %	1 654 \$	27,8 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :				
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(45)	(0,5)	(265)	(4,5)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(365)	(3,8)	(233)	(4,0)
Changement du taux d'impôt pour impôts différés	3	-	-	-
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(36)	(0,3)	(31)	(0,5)
Incidence nette de certaines mesures fiscales canadiennes	-	-	371	6,3
Autres	-	-	14	0,3
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	2 208 \$	23,2 %	1 510 \$	25,4 %

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Au cours de l'exercice 2023, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi se rapportant à des mesures fiscales qui s'appliquent à certaines sociétés canadiennes faisant partie d'un groupe de banques ou d'assureurs-vie, dont un impôt ponctuel de 15 % (appelé dividende pour la relance du Canada) calculé en fonction du revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021, duquel est retranchée une exemption de 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. Le projet de loi prévoit également une augmentation permanente du taux d'impôt de 1,5 % qui est calculée sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars (en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et calculé proportionnellement pour la première année). À l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une charge d'impôt ponctuelle de 371 millions sous forme de charge d'impôt, dont un montant de 312 millions lié au dividende pour la relance du Canada et un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation connexe du montant net de nos actifs d'impôt différé.

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2023	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2024
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	893 \$	449 \$	- \$	1 \$	1 343 \$
Avantages futurs du personnel	264	3	15	-	282
Rémunération différée	783	(35)	-	1	749
Autres éléments du résultat global	522	-	(298)	-	224
Bureaux et matériel	(343)	(136)	-	(1)	(480)
Prestations de retraite	(395)	73	(16)	-	(338)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(913)	107	-	1	(805)
Valeurs mobilières	987	(119)	-	(1)	867
Autres	1 606	(495) ¹	4	66	1 181
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	3 404 \$	(153)\$	(295)\$	67 \$	3 023 \$
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	3 420 \$				3 024 \$
Passifs d'impôt différé	(16)				(1)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	3 404 \$				3 023 \$

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2022	Acquisition de Bank of the West	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2023
Actifs (passifs) d'impôt différé						
Provision pour pertes sur créances	605 \$	96 \$	182 \$	- \$	10 \$	893 \$
Avantages futurs du personnel	256	-	21	(14)	1	264
Rémunération différée	708	115	(50)	-	10	783
Autres éléments du résultat global	573	-	-	(51)	-	522
Bureaux et matériel	(511)	(179)	359	-	(12)	(343)
Prestations de retraite	(370)	25	(41)	(9)	-	(395)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(244)	(767)	134	-	(36)	(913)
Valeurs mobilières	142	1 086	(286)	-	45	987
Autres	281	897 ²	389 ³	(3)	42	1 606
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 440 \$	1 273 \$	708 \$	(77) \$	60 \$	3 404 \$
Comprenant les éléments suivants :						
Actifs d'impôt différé	1 542 \$					3 420 \$
Passifs d'impôt différé	(102)					(16)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 440 \$					3 404 \$

¹ Ce poste englobe l'incidence fiscale du renversement de la provision pour frais juridiques comptabilisée relativement à la poursuite décrite à la note 25.

² Ce poste englobe l'incidence fiscale des revenus différés et des ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne notre acquisition de Bank of the West.

³ Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements) et l'incidence fiscale des actifs locatifs.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2018. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait l'objet d'un litige. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 24 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments qui peuvent être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	7 318 \$	4 425 \$
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(386)	(331)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 932 \$	4 094 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	727 738	709 364
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	9,52 \$	5,77 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 932 \$	4 094 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	727 738	709 364
Effet des instruments dilutifs		
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées ¹	3 556	4 440
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(2 759)	(3 289)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	728 535	710 515
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	9,51 \$	5,76 \$

¹ En calculant le bénéfice dilué par action ordinaire, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 3 220 995, dont le prix d'exercice moyen était de 130,33 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (2 204 402, dont le prix d'exercice moyen était de 135,69 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023), puisque le prix moyen par action à chacun des deux exercices n'était pas supérieur au prix d'exercice.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Note 25 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, une obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est portée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont généralement conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les montants maximaux à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	30 523 \$	29 656 \$
Swaps sur défaillance ¹	16 211	10 010
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	18 224	18 805
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 893	1 763
Crédits fermes ²	230 689	218 094
Autres engagements ³	10 093	9 947
Total	307 633 \$	288 275 \$

¹ La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 8 millions de dollars au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

² Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

³ Les autres engagements comprennent 4 511 millions de dollars au 31 octobre 2024 (5 611 millions au 31 octobre 2023) de participations en syndicats financiers qui ont été offertes, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à plus de dix ans. Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour obtenir d'autres détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an à cinq ans.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	80 \$	125 \$
Valeurs mobilières ¹	139 553	114 407
Prêts	71 419	94 442
Autres actifs	10 314	10 596
	221 366	219 570
Actifs de tiers²		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	195 071	191 148
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(45 087)	(46 331)
	149 984	144 817
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	371 350 \$	364 387 \$

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	26 203 \$	18 096 \$
Administrations publiques étrangères et banques centrales	46	89
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	35 030	43 774
Obligations relatives à des titres mis en pension	97 878	92 549
Emprunt et prêt de titres ³	99 405	87 136
Transactions sur instruments dérivés	19 224	14 983
Titrisation	23 739	27 058
Obligations sécurisées	27 235	29 802
Autres ⁴	42 590	50 900
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	371 350 \$	364 387 \$

¹ Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH de 5 492 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (4 481 millions au 31 octobre 2023).

² Comprennent les titres figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

³ Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

⁴ Comprend les actifs de 21 235 millions de dollars qui ont été donnés en garantie dans le cadre des activités de la FHLB (41 510 millions au 31 octobre 2023).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur totalisaient 80 millions de dollars au 31 octobre 2024 (94 millions au 31 octobre 2023).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO Bank National Association (BBNA), auparavant BMO Harris Bank N.A, société remplaçante de M&I Marshall and Ilsley Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters). La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters alléguait que M&I (et une banque que celle-ci a absorbée) a contribué à faciliter la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. Le 8 novembre 2022, un jury a ordonné à BBNA de verser des dommages-intérêts d'environ 564 millions de dollars américains. Le 27 juin 2023, BBNA a déposé son avis d'appel à la cour d'appel des États-Unis pour le huitième circuit (*United States Court of Appeals for the Eighth Circuit*) pour contester le verdict du jury et le montant accordé. Le 22 août 2023, le tribunal de première instance a accordé au demandeur un montant d'environ 483 millions de dollars américains en intérêts antérieurs au jugement et a ordonné à BBNA de payer des intérêts postérieurs au jugement sur le montant accordé par le jury de 4,74 % et sur les intérêts antérieurs au jugement de 5,26 %. Le 12 septembre 2024, la cour d'appel a renversé la décision du tribunal, alléguant que BBNA possédait une défense juridique valable faisant en sorte que la réclamation du fiduciaire n'a pas été prise en considération. La cour d'appel a enjoint le tribunal de rendre un jugement afférent à BBNA. Par suite de cette décision et conformément aux normes comptables qui s'appliquent, BMO a renversé sa provision de 1 190 millions (875 millions après impôts), composée de charges autres que d'intérêts au poste autres de 594 millions et de charges d'intérêts au poste autres passifs de 596 millions. Le 24 octobre 2024, le demandeur a déposé une requête demandant à la cour d'appel de revoir le jugement rendu en faveur de BBNA. Le 14 novembre 2024, la cour d'appel a rejeté cette requête.

Charges de restructuration et indemnités de départ

Les provisions au titre des charges de restructuration et des indemnités de départ se rapportent à l'intégration de Bank of the West et aux efficacités opérationnelles accrues à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit de notre meilleure estimation du montant qui sera ultimement payé.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques	Total	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	335 \$	1 243 \$	1 578 \$	109 \$	1 168 \$	1 277 \$
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	101	67	168	388	188	576
Provisions affectées	(210)	(19)	(229)	(142)	(116)	(258)
Montants repris	(59)	(1 196)	(1 255)	(27)	(11)	(38)
Change et autres	(3)	-	(3)	7	14	21
Solde à la clôture de l'exercice	164 \$	95 \$	259 \$	335 \$	1 243 \$	1 578 \$

Note 26 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nos groupes d'exploitation reflètent notre structure organisationnelle et notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes d'exploitation en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement. L'acquisition de Bank of the West a été prise en compte dans les résultats des groupes d'exploitations PE États-Unis et BMO GP.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Le groupe d'exploitation PE est constitué de deux unités d'exploitation : Services bancaires PE au Canada (PE Canada) et Services bancaires PE aux États-Unis (PE États-Unis).

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

PE Canada offre une gamme complète de produits et de services financiers à près de huit millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 200 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

PE États-Unis fournit des produits et services financiers à quatre millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises proposent des solutions financières grâce à un réseau de près de 1 000 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 40 000 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

BMO GP sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO MC offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Dans nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, environ 2 700 professionnels exercent leurs activités dans 30 emplacements répartis dans le monde.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence du reste des charges non attribuées, les activités touchant la trésorerie résiduelle, et l'élimination des ajustements d'imposition comparable. Nous revoyons nos méthodes de ventilation des charges annuellement et les mettons à jour au besoin.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous ne demandons plus de déduction à l'égard de certains dividendes au Canada que reçoit BMO MC en raison de la législation proposée. C'est pourquoi nous ne présentons plus ces revenus sur une bic. Cette législation proposée a été adoptée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 a été de 58 millions de dollars (354 millions en 2023).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise ¹	2024 Total
Revenus nets d'intérêts ²	8 852 \$	8 162 \$	1 313 \$	1 731 \$	(590)\$	19 468 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 587	1 602	4 333	4 785	20	13 327
Total des revenus	11 439	9 764	5 646	6 516	(570)	32 795
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	1 326	1 274	26	367	73	3 066
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	333	389	5	2	(34)	695
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	1 659	1 663	31	369	39	3 761
Amortissement	590	957	264	299	-	2 110
Charges autres que d'intérêts	4 415	4 941	3 704	3 979	350	17 389
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	4 775	2 203	1 647	1 869	(959)	9 535
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 318	374	399	377	(260)	2 208
Bénéfice net (perte nette) comptable	3 457 \$	1 829 \$	1 248 \$	1 492 \$	(699)\$	7 327 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	- \$	2 \$	- \$	- \$	7 \$	9 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	3 457 \$	1 827 \$	1 248 \$	1 492 \$	(706)\$	7 318 \$
Actifs moyens ³	327 883 \$	236 341 \$	64 674 \$	468 963 \$	271 554 \$	1 369 415 \$

	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise ¹	2023 Total
Revenus nets d'intérêts ²	8 043 \$	7 607 \$	1 380 \$	2 490 \$	(839)\$	18 681 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 516	1 573	4 031	3 902	(1 444)	10 578
Total des revenus	10 559	9 180	5 411	6 392	(2 283)	29 259
Dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts douteux	724	364	5	9	78	1 180
Dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts productifs	185	142	13	9	649	998
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	909	506	18	18	727	2 178
Amortissement	573	891	288	340	-	2 092
Charges autres que d'intérêts	4 150	4 553	3 590	3 938	2 811	19 042
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	4 927	3 230	1 515	2 096	(5 821)	5 947
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 354	741	369	471	(1 425)	1 510
Bénéfice net (perte nette) comptable	3 573 \$	2 489 \$	1 146 \$	1 625 \$	(4 396)\$	4 437 \$
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	- \$	6 \$	- \$	- \$	6 \$	12 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	3 573 \$	2 483 \$	1 146 \$	1 625 \$	(4 402)\$	4 425 \$
Actifs moyens ³	310 323 \$	211 864 \$	60 092 \$	466 030 \$	251 215 \$	1 299 524 \$

¹ Les Services d'entreprise englobent l'unité T&O.

² Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une bic - voir la section Mode de présentation.

³ Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les titres pris en pension ou empruntés, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2024 s'élève à 1 237 245 millions de dollars, soit 319 795 millions pour les Services bancaires PE Canada, 215 987 millions pour les Services bancaires PE États-Unis et 701 463 millions pour tous les autres groupes d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (pour 2023 : total : 1 145 870 millions, Services bancaires PE Canada, 296 164 millions, Services bancaires PE États-Unis, 195 363 millions et tous les autres groupes d'exploitation, 654 343 millions).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)	2024			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Total des revenus	16 107 \$	14 465 \$	2 223 \$	32 795 \$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	4 434	3 547	1 554	9 535
Bénéfice net comptable	3 199	2 865	1 263	7 327
Actifs moyens	692 750	613 098	63 567	1 369 415
	2023			
Total des revenus	15 087 \$	11 836 \$	2 336 \$	29 259 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	4 635	(176)	1 488	5 947
Bénéfice net comptable	3 194	29	1 214	4 437
Actifs moyens	665 025	572 434	62 065	1 299 524

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Note 27 : Principales filiales

Au 31 octobre 2024, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales ^{1, 2}	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
AIR MILES Loyalty Inc.	Toronto, Canada	157 \$
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	501
Bank of Montreal Europe Public Limited Company	Dublin, Irlande	1 319
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris : Société hypothécaire Banque de Montréal	Toronto, Canada Calgary, Canada	35 530
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital-Investissement (Canada) Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	361
BMO Partenaires en Capital Inc.	Toronto, Canada	936
BMO Financial Corp. et filiales, y compris : BMO Bank National Association	Chicago, États-Unis Chicago, États-Unis	54 698
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Japan Securities Ltd.	Tokyo, Japon	6
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris : BMO Life Holdings (Canada), ULC	Toronto, Canada Halifax, Canada	1 246
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	543

¹ Si ce n'est de BMO Financial Corp. et de BMO Capital Markets Corp., qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé.

² À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 25 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 15 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de certains organismes de réglementation, banques centrales et contreparties. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 28 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de direction clé et les membres de la famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Personnel de direction clé et membres de la famille proche

Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de direction clé :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Salaire de base et primes	20 \$	22 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions ¹	37	49
Total de la rémunération du personnel de direction clé	59 \$	73 \$

¹ Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts et les engagements de crédit inutilisés consentis au personnel de direction clé et aux membres de la famille proche totalisaient 19 millions de dollars au 31 octobre 2024 (16 millions au 31 octobre 2023). Nous n'avons enregistré aucune provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux à l'égard de ces montants au 31 octobre 2024 et 2023.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente onze fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2024	2023	2024	2023
Valeur comptable	907 \$	679 \$	820 \$	782 \$
Quote-part du résultat net	93	61	114	124

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Prêts ^{1, 2}	1 864 \$	1 525 \$
Dépôts	241	265
Commissions versées en échange de services reçus	66	58
Garanties et engagements	210	98

¹ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

² Nous n'avions enregistré aucune provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux à l'égard de ces montants au 31 octobre 2024 et 2023.